



RAPPORT

CCE 2023-0636

L'emploi dans le secteur de la chimie, des sciences
de la vie et de la transformation des matières
plastiques et du caoutchouc
Janvier 2023

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Rapport sur l'emploi dans l'industrie chimique, les sciences de la vie et la transformation des matières plastiques et du caoutchouc

Janvier 2023

Personne de contact :
Maité Kervyn de Lettenhove
maite.kervyn@ccecrb.fgov.be

Table des matières

1	L'emploi dans le secteur de la chimie	6
1.1	La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges	6
1.2	Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur	10
1.3	Taille des entreprises	12
2	Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge	14
2.1	Statut et sexe	14
2.2	Niveau de qualification	16
2.3	Structure d'âge de l'emploi	20
2.4	Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise	22
3	Organisation du travail dans l'industrie chimique	24
3.1	Travail à temps partiel	24
3.2	Nombre d'heures prestées par semaine	27
3.3	Emplois permanents et temporaires	28
3.3.1	Travail intérimaire	29
3.4	Travail atypique	30
3.5	Horaire de travail	36
3.5.1	Horaire identique	36
3.5.2	Travail posté en équipes	36
3.5.3	Horaire variable	37
3.6	Chômage temporaire	39
3.7	Régime de chômage avec complément d'entreprise	40
3.8	Interruptions de carrière et crédit-temps	41
4	Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie	43
4.1	Travailleurs frontaliers	43
5	Fonctions critiques	43
6	Conclusion	45

Liste des tableaux

Tableau 1-1 :	L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie	6
Tableau 1-2 :	Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total	8
Tableau 1-3 :	Nomenclature NACE 2008.....	9
Tableau 1-4 :	Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2021	10
Tableau 1-5 :	Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011- 4 ^e trim 2020	11
Tableau 1-6 :	Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2021	12
Tableau 1-7 :	L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2021	13
Tableau 1-8 :	Nombre d'entreprises dans le secteur de la chimie selon leur taille au 31 décembre 2020.....	13
Tableau 2-1 :	Les travailleurs du secteur de la chimie ventilés selon le statut et le sexe en décembre 2020	14
Tableau 2-2 :	Les travailleurs des sous-secteurs de la chimie (NACE), selon le statut et le sexe en décembre 2021	15
Tableau 2-3 :	Part des femmes dans les fonctions dirigeantes dans le secteur de la chimie en 2018	15
Tableau 2-4 :	Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (premier trimestre 2020)	16
Tableau 2-5 :	Niveau de qualification selon le sexe en 2021	17
Tableau 3-1 :	Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22)	25
Tableau 3-2 :	Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2021	26
Tableau 3-3 :	Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22).....	28
Tableau 3-4 :	Emplois permanents et temporaires dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22).....	29
Tableau 3-5 :	Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22)	31
Tableau 3-6 :	Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22)	33
Tableau 3-7 :	Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22)	34
Tableau 3-8 :	Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22)	34
Tableau 3-9 :	Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22)	35
Tableau 3-10 :	Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22)	37
Tableau 3-11 :	Horaire de travail en 2021 (NACE 20-21-22).....	38
Tableau 3-12 :	Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation)	42
Tableau 4-1 :	Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans le secteur de la chimie	43
Tableau 4-2 :	Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2021-4.....	43

Liste des graphiques

Graphique 1-1 :	Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2021	7
Graphique 2-1 :	Niveau de qualification dans la chimie en 2018, 2020 et 2021	16
Graphique 2-2 :	Niveau de qualification dans l'économie belge en 2021	17
Graphique 2-3 :	Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2021	19
Graphique 2-4 :	Evolution du niveau de qualification dans la chimie européenne	19
Graphique 2-5 :	Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2021	20
Graphique 2-6 :	Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2021	21
Graphique 2-7 :	Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2018 et 2021	21
Graphique 2-8 :	Comparaison de la structure d'âge en 2021	22
Graphique 2-9 :	Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2021	22
Graphique 2-10 :	Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années)	23
Graphique 3-1 :	Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22)	25
Graphique 3-2 :	Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22)	27
Graphique 3-3 :	Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les secteurs européens de la chimie en 2021 (NACE 20-21-22)	29
Graphique 3-4 :	Nombre d'intérimaires dans la chimie entre 2017 et 2020 (NACE 20-21-22)	30
Graphique 3-5 :	Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22)	31
Graphique 3-6 :	Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2020 (NACE 20-21-22)	32
Graphique 3-7 :	Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2021 (NACE 20-21-22)	33
Graphique 3-8 :	Part du travail le samedi dans les secteurs européens de la chimie en 2021	34
Graphique 3-9 :	Part du travail le dimanche dans les secteurs européens de la chimie en 2021	35
Graphique 3-10 :	Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie chimique et dans les industries manufacturières en 2020 et 2021	36
Graphique 3-11 :	Part du travail posté en équipes dans les secteurs européens de la chimie en 2021 (NACE 20-21-22)	37
Graphique 3-12 :	Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie	39
Graphique 3-13 :	Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie	39
Graphique 3-14 :	Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie	40
Graphique 3-15 :	Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge dans le secteur de la chimie	41
Graphique 3-16 :	Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge dans le secteur de la chimie	41

Rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie

Le présent rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie comporte cinq parties.

La première partie du présent rapport décrit l'emploi dans le secteur durant la période 2020-2021. Elle examine aussi plus en détail la localisation géographique de l'emploi et les principaux sous-secteurs. Enfin, elle comporte une analyse du nombre d'entreprises et de la taille des entreprises actives dans le secteur de la chimie. Dans la mesure du possible, toutes ces données sont mises en perspective avec les évolutions observées dans le reste de l'industrie et l'économie belge dans son ensemble.

La deuxième partie est consacrée à la typologie du travailleur du secteur, par exemple selon le sexe, le statut, le niveau de qualification, la structure d'âge et l'ancienneté.

La troisième partie s'intéresse à l'organisation du travail dans le secteur. Avec quelle intensité le travail à temps partiel est-il utilisé, quelle est la durée moyenne d'une semaine de travail, le contrat de travail est-il temporaire ou à durée indéterminée, recourt-on au travail atypique, au chômage temporaire, à la prépension ou au crédit-temps ? Dans la mesure du possible, chacun de ces aspects est remis dans un cadre de référence plus large, à savoir l'industrie manufacturière dans son ensemble, ou encore sera comparé à la situation dans les industries chimiques française, allemande, néerlandaise ou européenne.

La quatrième partie porte sur la mobilité des travailleurs du secteur, entre la Belgique et les pays voisins.

Enfin, la dernière partie représente les fonctions critiques pour le secteur de la chimie.

Sources

Diverses sources ont été utilisées pour élaborer le présent rapport. Les principales d'entre elles sont l'ICN, les statistiques de l'ONSS, celles de l'ONEM, les enquêtes sur les forces de travail du SPF Économie (Statistics Belgium), Eurostat et les enquêtes structurelles du SPF Économie (Statistics Belgium). En ce qui concerne les données de l'enquête sur les forces de travail, il faut cette année être particulièrement attentif au fait qu'il y a une rupture dans les données par rapport aux années précédentes. En effet, le questionnaire a été revu et les définitions du BIT du chômage et de l'emploi ont été modifiées. Nous souhaitons remercier vivement les collaborateurs de ces institutions pour l'excellente collaboration qui a rendu possible l'élaboration du présent rapport.

1 L'emploi dans le secteur de la chimie

1.1 La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges

Entre 1997 et 2021, l'emploi dans le secteur de la chimie (codes NACE 20, 21 et 22) a progressé de 4,9%. La chimie se porte donc nettement mieux que l'ensemble de l'industrie, dans laquelle l'emploi a baissé de 22,7%. En 1997, le secteur de la chimie comptait 94.000 travailleurs, dont 500 indépendants. En l'an 2021, il compte 98.600 travailleurs, dont 500 indépendants. L'emploi total y a donc augmenté de 4.600 personnes entre 1997 et 2021, hausse attribuable principalement à l'augmentation du nombre de salariés¹.

Dans les secteurs industriels hors chimie, l'emploi a reculé de 156.100 postes (-27,2%) au total dans la période 1997-2021. Il s'agit ici de la perte de 152.000 emplois salariés (-28%) et 3.700 emplois (-11,9%) chez les indépendants.

Tableau 1-1 : L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie

		1997	2002	2008	2018	2019	2020	2021	Δ 2021-20	Δ 2021-97	%Δ 2021-97
Industries chimiques (20-21-22)	Salariés	93,5	97,5	96,4	94,6	95,2	96,6	98,1	1,5	4,6	4,9%
	Indépendants	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0	0	0,0%
	Total	94	97,9	97,5	95	95,8	96,9	98,6	1,7	4,6	4,9%
Industrie	Salariés	636,3	622,8	578	491,2	493,3	488,2	488,9	0,7	-147,4	-23,2%
	Indépendants	31,7	28,6	26,6	25,9	25,9	26,7	28	1,3	-3,7	-11,7%
	Total	668,1	651,2	604,4	516,9	519,7	514,2	516,6	2,4	-151,5	-22,7%
Industrie hors chimie	Salariés	542,8	525,3	481,6	396,6	398,1	391,6	390,8	-0,8	-152	-28,0%
	Indépendants	31,2	28,2	26,3	25,6	25,5	26,2	27,5	1,3	-3,7	-11,9%
	Total	574,1	553,3	506,9	421,9	423,9	417,3	418	0,7	-156,1	-27,2%
Secteurs de réseau	Salariés	299,6	312,5	316,6	319,8	326,1	327,3	332	4,7	32,4	10,8%
	Indépendants	12,9	12,1	12,3	12,3	12,4	12,4	12,8	0,4	-0,1	-0,8%
	Total	312,4	324,6	329,2	332,1	338,4	340	344,9	4,9	32,5	10,4%
Construction	Salariés	181,4	194,9	217	211,6	212,4	213,6	216,1	2,5	34,7	19,1%
	Indépendants	55,4	52,2	55,8	71,8	74,2	77,6	83	5,4	27,6	49,8%
	Total	236,8	247,1	272,8	283,4	286,6	291,2	299,1	7,9	62,3	26,3%
Distribution	Salariés	399,3	458	503,6	509,2	512,7	511,7	514,3	2,6	115	28,8%
	Indépendants	154,6	125,7	101,1	79,7	78,8	79,6	82,5	2,9	-72,1	-46,6%
	Total	553,9	583,7	604,6	589	591,5	591,3	596,7	5,4	42,8	7,7%
Services aux consommateurs	Salariés	556,1	612	634	637,1	641,3	625,3	622,7	-2,6	66,6	12,0%
	Indépendants	223,1	193,5	164,1	155,1	157	160,6	166,6	6	-56,5	-25,3%
	Total	779,2	805,3	798	792,3	798,2	785,9	789,2	3,3	10	1,3%
Services aux entreprises	Salariés	475,8	588,9	715	868,3	890,9	882,9	919,8	36,9	444	93,3%
	Indépendants	237,8	263,2	322,1	399,9	407,6	413,9	422,2	8,3	184,4	77,5%
	Total	713,6	852	1037,3	1268,2	1298,5	1296,7	1342,1	45,4	628,5	88,1%
Quatenaire	Salariés	1031,7	1135,2	1274,3	1459	1484,4	1497,8	1520,1	22,3	488,4	47,3%
	Indépendants	74,7	80	83,2	105	107,6	110,3	114,1	3,8	39,4	52,7%
	Total	1106,4	1215,4	1357,6	1563,9	1592,1	1608	1634,2	26,2	527,8	47,7%
Emploi total en BE	Salariés	3199,7	3486,5	3756	4013,7	4076,6	4063,9	4130	66,1	930,3	29,1%
	Indépendants	705,7	689,1	715,7	804,5	818,7	834,5	859,2	24,7	153,5	21,8%
	Total	3905,4	4175,5	4471,7	4818,2	4895,3	4898,4	4989,2	90,8	1083,8	27,8%

Note : les données publiées par l'ICN pour 2021 sont encore considérées comme provisoires. Les chiffres sont arrondis à la centaine, leur précision est donc limitée. Pour cette raison également, les sommes salariées + indépendants ne sont pas toujours exactement égales au total de l'emploi dans les différents secteurs.

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

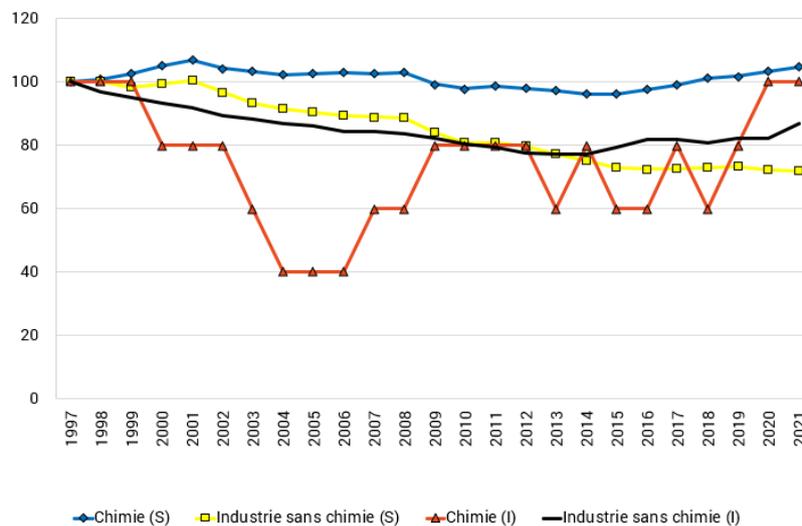
La progression de l'emploi total de 1 083.800 unités (+27,8%) entre 1997 et 2021 est surtout attribuable au développement important des services aux entreprises et des secteurs quaternaires. L'externalisation d'activités de services par les secteurs industriels peut en partie expliquer cette évolution.

¹ A noter cependant que ces chiffres sont arrondis à la centaine près. Leur précision est donc limitée.

Ainsi, durant la période 1997-2021, l'emploi augmente de 88,1% dans les secteurs qui fournissent des services aux entreprises et de 47,7% dans les secteurs quaternaires. Le secteur de la construction contribue aussi de manière significative à la progression de l'emploi total (+26,3%). D'autres secteurs (secteurs de réseau, de la distribution et secteurs prestant des services aux consommateurs) enregistrent une croissance plus modeste de l'emploi.

On en trouve l'illustration graphique ci-après. Le secteur de la chimie parvient à maintenir l'emploi à niveau parmi les salariés sur la période 1997-2021, bien qu'avec un creux après la période de crise en 2008-2009. Dans l'industrie hors chimie, le nombre de salariés a connu depuis 2001 un recul quasiment continu, et plus marqué après la crise. Ces dernières années (depuis 2014) cependant, les chiffres restent relativement stables. Le (petit) nombre d'indépendants dans la chimie varie fortement sur la période 1997-2021. Jusqu'en 2013, une diminution similaire des indépendants est observée dans les autres secteurs de l'industrie, après quoi leur nombre se stabilise (avec une tendance plutôt haussière).

Graphique 1-1 : Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2021



Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur industriel en Belgique était de 19,1% en 2021.

Le secteur de la chimie est l'un des rares secteurs industriels qui parvient à se maintenir en termes d'emploi durant la période 1997-2021.

L'emploi salarié est reparti à la hausse après 2015. L'emploi dans le secteur augmente de 1.100 unités en 2016, de 1.400 unités en 2017, de 2.100 unités en 2018, de 800 unités en 2019, 1.100 unités en 2020 (et cela malgré la crise sanitaire liée au COVID-19) et de 1.700 unités en 2021.

Tableau 1-2 : Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total

	1997	2002	2008	2018	2019	2020	2021
Salariés chimie dans salariés industrie	14,7%	15,7%	16,7%	19,3%	19,3%	19,8%	20,1%
Indépendants chimie dans indépendants industrie	1,6%	1,4%	1,1%	1,2%	1,5%	1,9%	1,8%
Actifs occupés chimie dans actifs occupés industrie	14,1%	15,0%	16,0%	18,4%	18,4%	18,8%	19,1%
Salariés chimie dans salariés BE	2,9%	2,8%	2,6%	2,4%	2,3%	2,4%	2,4%
Indépendants chimie dans indépendants BE	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Actifs occupés chimie dans actifs occupés BE	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Salariés industrie dans salariés BE	19,9%	17,9%	15,4%	12,2%	12,1%	12,0%	11,8%
Indépendants industrie dans indépendants BE	4,5%	4,1%	3,7%	3,2%	3,2%	3,1%	3,2%
Actifs occupés industrie dans actifs occupés BE	17,1%	15,6%	13,5%	10,7%	10,6%	10,5%	10,4%

Sources : Secrétariat CCE sur la base de données de l'ICN, Steunpunt Werk

Le tableau 1-3 répertorie les différents sous-secteurs par secteur, selon la nomenclature NACE 2008.

Tableau 1-3 : Nomenclature NACE 2008

Industrie	
Industrie alimentaire (10-12)	
Textile (13-15)	
Bois (16)	
Papier(17)	
Imprimerie (18)	
Cokéfaction et raffinage (19)	
Industrie chimique (20)	
Industrie pharmaceutique (21)	
Caoutchouc et plastique (22)	
Produits minéraux (23)	
Métallurgie (24)	
Produits métalliques (25)	
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)	
Equipements électriques (27)	
Machines (28)	
Assemblages automobiles (29)	
Autres matériels de transport (30)	
Meubles autres industries manufacturières (31-32)	
Réparation et installation de machines (33)	
Edition (58)	
Secteurs de réseau	
Electricité et gaz (35)	
Eaux (36)	
Déchets (37-39)	
Transports terrestres et transport par conduites (49)	
Transports par eau (50)	
Transports aériens (51)	
Entreposage et services auxiliaires des transports (52)	
Activités de poste et de courrier (53)	
Télécommunications (61)	
Construction	
Industrie de construction (41-43)	
Services aux consommateurs	
Commerce de gros et de détail des véhicules (45)	
Commerce de détail, à l'exception des véhicules (47)	
Hébergement et restauration (55-56)	
Média son et bruit (59-60)	
Activités des services financiers (64)	
Assurance, réassurance et caisses de retraite (65)	
Activités immobilières (68)	
Agences de voyage (79)	
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (95)	
Autres services personnels (96)	
Ménages en tant qu'employeurs de personnel	
Services aux entreprises	
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (46)	
Programmation (62-63)	
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)	
Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (69-70)	
Architecture et d'ingénierie, ...(71)	
Recherche-développement scientifique (72)	
Publicité et études de marché (73)	
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (74-75)	
Location et location-bail (77)	
Activités liées à l'emploi (78)	
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (80-82)	
Quatenaire	
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (84)	
Enseignement (85)	
Santé humaine (86)	
Action sociale avec et sans hébergement (87-88)	
Arts et amusement; bibliothèques, musées et autres activités culturelles; organisation de jeux de hasard et d'argent (90-92)	
Sports, récréation et loisirs (93)	
Organisations associatives (94)	

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi industriel a augmenté durant la période 1997-2021. À 19,1%, ce secteur (total des codes NACE 20-21-22) est clairement important pour l'emploi industriel, seul le secteur alimentaire pèse davantage (Tableau 1-4)².

L'accroissement de la part de l'industrie sur la période 1997-2021 se situe surtout dans les sous-secteurs des sciences de la vie (pharma) et des plastiques-caoutchouc, et dans une mesure limitée dans les produits chimiques. En 2021, l'industrie chimique représentait 8,5% de l'emploi industriel, l'industrie pharmaceutique 5,7% et les plastiques-caoutchouc 4,9%.

Tableau 1-4 : Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2021

	1997	2002	2008	2018	2019	2020	2021	Nombre en 2021
Industrie alimentaire (10-12)	15,1%	15,3%	16,4%	19,2%	19,4%	19,7%	20,0%	102.644
Textile (13-15)	9,5%	8,0%	6,4%	4,3%	4,0%	3,9%	3,9%	20.077
Bois (16)	2,1%	2,3%	2,4%	2,9%	3,0%	3,0%	3,0%	15.580
Papier(17)	2,5%	2,4%	2,3%	2,1%	2,3%	2,3%	2,3%	11.617
Imprimerie (18)	3,7%	3,5%	3,4%	2,9%	2,8%	2,6%	2,5%	12.792
Cokéfaction et raffinage (19)	0,7%	0,8%	0,7%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	4.535
Industrie chimique (20)	8,1%	8,0%	7,9%	8,4%	8,2%	8,4%	8,5%	43.723
Industrie pharmaceutique (21)	2,3%	3,0%	3,8%	5,2%	5,2%	5,5%	5,7%	29.473
Caoutchouc et plastique(22)	3,6%	4,0%	4,3%	4,8%	4,9%	4,9%	4,9%	25.397
Total chimie	14,1%	15,0%	16,0%	18,4%	18,4%	18,8%	19,1%	98.593
Produits minéraux (23)	5,3%	5,2%	5,1%	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%	28.030
Metallurgie (24)	6,4%	5,9%	6,0%	4,9%	5,0%	4,9%	4,9%	25.055
Produits métalliques (25)	10,0%	10,9%	12,2%	10,2%	10,0%	10,0%	10,1%	52.104
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)	3,1%	3,2%	2,5%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	11.274
Equipements électriques (27)	3,9%	3,6%	3,3%	2,9%	3,0%	2,8%	2,9%	14.744
Machines (28)	5,8%	5,9%	6,7%	5,8%	5,7%	5,8%	5,8%	30.069
Assemblages automobiles (29)	9,0%	8,8%	7,6%	5,9%	5,8%	5,7%	5,6%	28.691
Autres matériels de transport (30)	1,1%	1,4%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	6.180
Meubles autres industries manufacturières (31-32)	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	21.855
Réparation et installation de machines (33)	1,3%	1,3%	1,6%	4,6%	5,0%	4,5%	4,5%	23.203
Edition (58)	1,6%	1,7%	1,9%	2,0%	1,9%	1,9%	1,8%	9.512
Industrie (10-33/58)	100%	516.555						

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur

Ce chapitre rend compte des données de l'année 2020 quand les données pour 2021 ne sont pas disponibles, d'après les statistiques centralisées et décentralisées en matière d'emploi de l'ONSS. Ces dernières données sont les derniers chiffres de l'ONSS à disposition à l'heure de rédiger ce rapport.

D'après le concept des statistiques décentralisées sur l'emploi de l'ONSS, notre pays comptait en décembre 2020 au total 96.549 travailleurs pour tous les secteurs de la chimie. Ce chiffre est inférieur aux 96.900 selon les comptes nationaux de 2020. Cette différence peut s'expliquer en partie par le rôle du travail indépendant.

Les statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS démontrent, tout comme les chiffres de l'ICN, que la désindustrialisation s'est également poursuivie dans notre pays de 2011 à 2020 (-6,5% sur cette période). Les chiffres décentralisés de l'ONSS permettent de donner une image détaillée de la structure géographique de l'emploi. Nous voyons que durant la période 2011-2020 l'impact de la désindustrialisation sur l'emploi a été plus important en Wallonie (-6,3%) qu'en Flandre (-5,4%). Il est

² Le classement figurant ci-dessous a été réalisé sur la base de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (code à deux chiffres NACE 2008). Cette répartition ne tient pas compte des regroupements opérés par les fédérations professionnelles ou centrales syndicales.

encore plus marqué à Bruxelles (-24,2%). Pour l'industrie chimique (NACE 20) et pour les plastiques-caoutchouc (NACE 22), nous notons pour la Belgique un recul de respectivement 2,1% et 6,2%, tandis que les produits pharmaceutiques (NACE 21) connaissent une augmentation notable de 33,5% sur la période 2011-2020. Ce dernier développement se situe en Flandre et en Wallonie, et non à Bruxelles (où l'on observe une diminution). Pour les deux secteurs dont l'emploi est en baisse, l'évolution concorde quasiment entre la Flandre et la Wallonie, alors qu'à Bruxelles l'industrie chimique accuse une diminution plus marquée, tandis que les plastiques-caoutchouc connaissent une légère augmentation.

Tableau 1-5 : Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011- 4^e trim 2020

Nace 2	Secteur	Belgique		Flandre		Wallonie		Bruxelles	
		Dec-20	2011-2020	Dec-20	2011-2020	Dec-20	2011-2020	Dec-20	2011-2020
10	Alimentation	85218	8,9%	60714	8,2%	21310	13,1%	3194	-3,0%
11	Boissons	10384	17,1%	6825	17,8%	2684	17,0%	875	11,6%
12	Tabac	1164	-28,8%	1087	-24,2%	77	-12,5%	/	/
13	Textiles	17417	-15,0%	15216	-16,0%	2150	-4,1%	51	-60,5%
14	Habillement	2604	-45,4%	2277	-38,9%	181	-35,8%	146	-80,9%
15	Cuir et chaussure	920	-8,1%	723	-3,5%	135	-18,7%	62	-27,9%
16	Travail du bois	9378	-4,7%	6285	-6,0%	2944	0,1%	149	-30,7%
17	Papier et carton	11759	-6,7%	8937	-1,7%	2626	-15,9%	196	-49,1%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	8882	-39,1%	6787	-33,6%	1645	-45,3%	450	-67,1%
19	Cokéfaction et raffinage	3432	7,9%	3427	7,9%	5	25,0%	/	/
20	Industrie chimique	42098	-2,1%	32744	-1,6%	8750	-2,3%	604	-20,9%
21	Industrie pharmaceutique	32559	33,5%	14094	48,4%	16486	28,4%	1979	-3,7%
22	Caoutchouc et plastique	21892	-6,2%	17650	-7,0%	3918	-4,7%	324	29,6%
23	Autres produits minéraux non métalliques	26383	-7,5%	15680	-4,5%	10568	-5,9%	135	-84,3%
24	Métallurgie	24515	-18,7%	17365	-6,0%	6888	-39,8%	262	5,2%
25	Fabrication de produits métalliques (excepté machines)	54816	-5,7%	38141	-4,7%	15598	-6,1%	1077	-28,4%
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	12026	-4,4%	8962	-7,3%	2968	6,8%	96	-29,4%
27	Equipements électriques	11958	-19,9%	6277	-32,3%	5109	9,3%	572	-42,3%
28	Machines et équipements n.c.a.	30812	-17,1%	24196	-0,7%	5758	-48,2%	858	-49,2%
29	Automobiles	30614	-19,9%	25228	-23,0%	2145	-26,4%	3241	26,3%
30	Autres matériels de transport	6125	-1,3%	1820	-14,7%	3755	8,9%	550	-12,0%
31	Meubles	9749	-22,2%	8261	-23,2%	1388	-13,1%	100	-43,8%
32	Autres industries manufacturières	7485	4,2%	5639	5,0%	1587	6,7%	259	-20,8%
33	Réparation et installation de machines	15217	-10,6%	10166	-0,9%	4363	-11,6%	688	-62,3%
58	Édition	7217	-25,9%	4039	-31,5%	1250	-18,5%	1928	-16,8%
Total	Industrie	484624	-6,5%	342540	-5,4%	124288	-6,3%	17796	-24,2%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le tableau 1-6 (chiffres ONSS) nous renseigne sur la répartition de l'emploi dans le secteur par sous-secteur (selon le code NACE 5). On peut constater que le secteur des médicaments est le plus grand sous-secteur (30.318 salariés) et, en tant que partie du secteur de la chimie dans son ensemble, est fortement concentré à Bruxelles et en Wallonie. Le secteur des médicaments est aussi important en Flandre (environ 23% de l'emploi de la chimie dans la Région) mais on y trouve aussi d'importants secteurs des plastiques-caoutchouc et de la chimie de base. Le secteur des plastiques-caoutchouc a un poids important en Flandre (environ 27% de l'emploi pour l'ensemble du secteur de la chimie en Flandre) et beaucoup moindre dans les deux autres régions du pays.

Tableau 1-6 : Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2021

Secteurs et sous-secteurs	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Chimie	33,4%	50,8%	28,5%	43,6%
Pharmacie	59,8%	22,6%	58,5%	34,5%
Matières plastiques	6,8%	26,6%	13,0%	21,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Chimie (total)	825	33138	8518	42481
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1	1329	1451	2781
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	48	4411	1069	5528
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	108	11044	884	12036
Fabrication de caoutchouc synthétique		382	56	438
Fabrication de colles		187	39	226
Fabrication de colorants et de pigments		550	5	555
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques		283		283
Fabrication de gaz industriels	519	778	23	1320
Fabrication de matières plastiques de base	1	5995	2176	8172
Fabrication de parfums et de produits de toilette	58	1811	548	2417
Fabrication de peintures, de vernis, d'encre et de mastics	15	2466	296	2777
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques		779	369	1148
Fabrication de produits azotés et d'engrais		907	607	1514
Fabrication de produits d'entretien		694	69	763
Fabrication de produits explosifs			166	166
Fabrication de savons et de détergents	19	1448	485	1952
Fabrication d'huiles essentielles	56	74	275	405
Pharmacie (total)	1475	14739	17447	33661
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	6	264	1292	1562
Fabrication de médicaments	1446	13490	15382	30318
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	23	985	773	1781
Caoutchouc et matières plastiques (total)	168	17313	3879	21360
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	11	1601	222	1834
Fabrication d'autres articles en matières plastiques	62	6050	964	7076
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	56	2089	631	2776
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	20	2393	1372	3785
Fabrication d'emballages en matières plastiques	19	4856	492	5367
Fabrication et rechapage de pneumatiques		324	198	522

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

1.3 Taille des entreprises

L'emploi dans la chimie est fortement concentré au sein des grandes entreprises (de plus de 100 salariés). Ces entreprises représentent 81,5% de l'emploi en Belgique. En Wallonie et en Flandre, la part de ces entreprises est plus ou moins la même, tandis qu'elle n'est « que » de 75,9% à Bruxelles.

Les petites (moins de 10 salariés) et moyennes entreprises (de 10 à moins de 100 salariés) ont quasiment la même part sur l'ensemble de la Belgique (18,5%) qu'en Wallonie (19,9%) et en Flandre (17,7%). Bruxelles compte davantage d'entreprises de taille moyenne.

Tableau 1-7 : L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2021

Catégorie d'entreprise	Nombre de salariés				Nombre de salariés en pourcentage du total			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
<5	41	354	209	604	1,7%	0,5%	0,7%	0,6%
5 à 9	34	565	327	926	1,4%	0,9%	1,1%	0,9%
10 à 19	75	1046	698	1819	3,0%	1,6%	2,3%	1,9%
20 à 49	248	3540	1984	5772	10,0%	5,4%	6,6%	5,9%
50 à 99	198	6053	2708	8959	8,0%	9,3%	9,1%	9,2%
100 à 199	231	7905	2858	10994	9,4%	12,1%	9,6%	11,3%
200 à 499	1641	14199	4333	20173	66,5%	21,8%	14,5%	20,7%
500 à 1000	0	8178	2951	11129	0,0%	12,5%	9,9%	11,4%
>1000	0	23350	13776	37126	0,0%	35,8%	46,2%	38,1%
Total	2468	65190	29844	97502	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Pourcentage	2,5%	66,9%	30,6%	100,0%				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

Le secteur comptait 1.259 entreprises fin décembre 2020.

Environ une entreprise sur six en Belgique emploie plus de 100 salariés.

Les grandes entreprises sont relativement moins nombreuses en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. Les autres entreprises, selon le nombre de salariés, se répartissent de manière quasi-égale entre petites et moyennes entreprises. Les entreprises de taille moyenne sont en un peu plus grand nombre que les petites, sauf à Bruxelles, où c'est l'inverse.

Tableau 1-8 : Nombre d'entreprises dans le secteur de la chimie selon leur taille au 31 décembre 2020

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises				Nombre d'entreprises en pourcentage du total			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
< 5	30	209	115	354	38,0%	26,4%	29,6%	28,1%
5 à 9	12	94	56	162	15,2%	11,9%	14,4%	12,9%
10 à 19	15	99	61	175	19,0%	12,5%	15,7%	13,9%
20 à 49	9	161	73	243	11,4%	20,4%	18,8%	19,3%
50 à 99	7	77	31	115	8,9%	9,7%	8,0%	9,1%
100 à 199	2	88	32	122	2,5%	11,1%	8,2%	9,7%
200 à 499	4	41	14	59	5,1%	5,2%	3,6%	4,7%
500 à 1000	0	15	3	18	0,0%	1,9%	0,8%	1,4%
> 1000	0	7	4	11	0,0%	0,9%	1,0%	0,9%
Grand Total	79	791	389	1259	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Pourcentage	6,3%	62,8%	30,9%	100,0%				
Moyenne par entreprise	36,8	81,5	74,9	76,7				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

2 Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge

2.1 Statut et sexe

Tableau 2-1 : Les travailleurs du secteur de la chimie ventilés selon le statut et le sexe en décembre 2020

	Belgique			Bruxelles			Flandre			Wallonie		
	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total
Ventilation par statut												
Chimie												
Hommes	63,7%	82,2%	71,2%	53,8%	68,1%	55,9%	66,2%	82,7%	73,7%	60,6%	81,3%	67,1%
Femmes	36,3%	17,8%	28,8%	46,2%	31,9%	44,1%	33,8%	17,3%	26,3%	39,4%	18,7%	32,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Industrie												
Hommes	64,0%	84,6%	76,1%	60,0%	84,1%	70,2%	64,2%	83,4%	76,0%	64,2%	88,0%	77,4%
Femmes	36,0%	15,4%	23,9%	40,0%	15,9%	29,8%	35,8%	16,6%	24,0%	35,8%	12,0%	22,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Ventilation par sexe												
Chimie												
Hommes	53,5%	46,5%	100,0%	82,1%	17,9%	100,0%	49,1%	50,9%	100,0%	62,0%	38,0%	100,0%
Femmes	75,2%	24,8%	100,0%	89,4%	10,6%	100,0%	70,2%	29,8%	100,0%	82,1%	17,9%	100,0%
Total	59,8%	40,2%	100,0%	85,3%	14,7%	100,0%	54,6%	45,4%	100,0%	68,6%	31,4%	100,0%
Industrie												
Hommes	34,4%	65,6%	100,0%	49,3%	50,7%	100,0%	32,8%	67,2%	100,0%	36,9%	63,1%	100,0%
Femmes	61,8%	38,2%	100,0%	77,5%	22,5%	100,0%	57,9%	42,1%	100,0%	70,6%	29,4%	100,0%
Total	41,0%	59,0%	100,0%	57,7%	42,3%	100,0%	38,9%	61,1%	100,0%	44,5%	55,5%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Dans le secteur de la chimie, 28,8% des travailleurs étaient des femmes en décembre 2020, soit un pourcentage plus élevé que dans toute l'industrie, où seulement 23,9% des travailleurs sont de sexe féminin. Les femmes sont un peu mieux représentées dans la chimie que dans l'ensemble de l'industrie, que ce soit parmi les ouvriers ou parmi les employés. 36,3% des employés sont des femmes contre 36% dans l'ensemble de l'industrie. Chez les ouvriers, 17,8% sont de sexe féminin, contre seulement 15,4% dans l'ensemble de l'industrie.

Dans le secteur de la chimie, les ouvriers représentent 41% des travailleurs, pour 59% dans l'industrie.

Si on regarde plus en détail les sous-secteurs de la chimie (selon les détails de classification NACE 5), on peut voir que les femmes sont majoritaires, aussi bien parmi les employés que les ouvriers de la fabrication d'autres produits pharmaceutiques et de la fabrication de parfums et d'autres produits de toilette. Dans le sous-secteur de la fabrication de médicaments qui est le plus gros pourvoyeur d'emplois, les femmes représentent 45,7% des ouvriers et 46,5% des employés. Elles sont très minoritaires par contre dans des sous-secteurs tels que, par exemple, la fabrication de caoutchouc synthétique, la fabrication de produits azotés et d'engrais et la fabrication de matières plastiques de base.

Tableau 2-2 : Les travailleurs des sous-secteurs de la chimie (NACE), selon le statut et le sexe en décembre 2021

	Nombre d'ouvriers		Nombre d'employés			
	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes		
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	1120	88,1%	11,9%	656	63,7%	36,3%
Fabrication d'autres articles en matières plastiques	4662	79,1%	20,9%	2780	65,0%	35,0%
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1380	98,6%	1,4%	1357	67,9%	32,1%
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	2206	96,1%	3,9%	3292	66,5%	33,5%
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	4159	97,7%	2,3%	7647	80,5%	19,5%
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	322	48,1%	51,9%	1128	47,2%	52,8%
Fabrication de caoutchouc synthétique	238	100,0%	0,0%	199	81,4%	18,6%
Fabrication de colles	118	93,2%	6,8%	106	62,3%	37,7%
Fabrication de colorants et de pigments	328	98,2%	1,8%	218	75,7%	24,3%
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	171	95,9%	4,1%	93	79,6%	20,4%
Fabrication de gaz industriels	197	99,5%	0,5%	1092	74,6%	25,4%
Fabrication de matières plastiques de base	2970	90,4%	9,6%	5358	78,7%	21,3%
Fabrication de médicaments	6846	54,3%	45,7%	22510	53,5%	46,5%
Fabrication de parfums et de produits de toilette	1470	46,9%	53,1%	928	44,8%	55,2%
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	1038	93,6%	6,4%	1648	61,2%	38,8%
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	415	93,0%	7,0%	722	72,9%	27,1%
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matière plastique	1892	91,6%	8,4%	1308	65,1%	34,9%
Fabrication de produits azotés et d'engrais	672	97,3%	2,7%	830	75,7%	24,3%
Fabrication de produits d'entretien	397	82,4%	17,6%	302	60,3%	39,7%
Fabrication de produits explosifs	95	96,8%	3,2%	57	71,9%	28,1%
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	595	90,3%	9,7%	1158	64,9%	35,1%
Fabrication de savons et de détergents	1101	81,3%	18,7%	886	56,3%	43,7%
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2429	94,9%	5,1%	1153	68,3%	31,7%
Fabrication d'emballages en matières plastiques	3532	86,5%	13,5%	1780	67,8%	32,2%
Fabrication d'huiles essentielles	132	94,7%	5,3%	276	51,8%	48,2%
Fabrication et rechapage de pneumatiques	356	100,0%	0,0%	224	69,6%	30,4%
Grand Total	38841	82,2%	17,8%	57708	63,7%	36,3%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

D'après les données publiées par l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, en 2018 les femmes occupaient 17,6% des fonctions dirigeantes dans l'industrie chimique et 13% dans le secteur de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Dans l'industrie pharmaceutique, les femmes occupaient 48,4% des fonctions dirigeantes ce qui est bien plus élevé que la moyenne nationale.

Tableau 2-3 : Part des femmes dans les fonctions dirigeantes dans le secteur de la chimie en 2018

	Part des femmes parmi les travailleurs	Part des femmes dans les fonctions dirigeantes
Industrie chimique	23,0%	17,6%
Industrie pharmaceutique	49,4%	48,4%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	21,4%	13,0%
Ensemble de l'économie belge	48,6%	35,3%

Source : IEFH (2021) sur base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium) de 2018

Les travailleurs et travailleuses du secteur se trouvent surtout dans les commissions paritaires 207 (employés et employées) et 116 (ouvriers et ouvrières) avec respectivement 57% et 36,5% de l'emploi au premier trimestre 2020.

Tableau 2-4 : Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (premier trimestre 2020)

CP	% de travailleurs
116	36,5%
207	57,0%

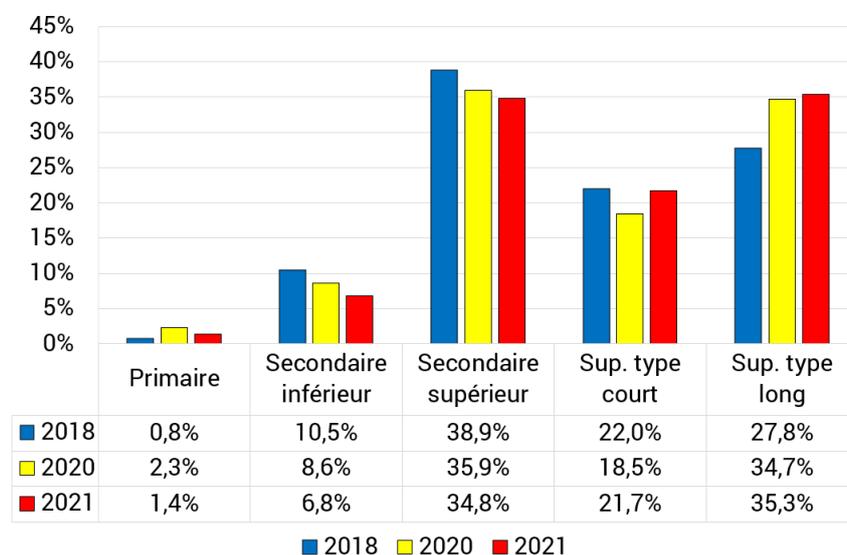
Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le secteur est donc regroupé principalement dans deux commissions paritaires séparées : la commission paritaire pour employés de l'industrie chimique (CP 207) et la commission paritaire de l'industrie chimique (CP 116) qui totalisent ensemble 93,5% de l'emploi dans le secteur. Les 6,5% de travailleurs restants sont répartis dans 24 commissions paritaires différentes³.

2.2 Niveau de qualification

Selon les enquêtes sur les forces de travail de 2018 et 2020, environ 10% des travailleurs du secteur de la chimie étaient peu qualifiés. En 2021, un peu plus de 1% de ces travailleurs avaient un diplôme de l'enseignement primaire et 6,8% avaient un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ; 34,8% des travailleurs étaient moyennement qualifiés et détenaient un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Le personnel hautement qualifié est assez bien représenté : environ la moitié des collaborateurs a un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2021, 21,7% avaient un diplôme de type court et 35,3% de type long.

Graphique 2-1 : Niveau de qualification dans la chimie en 2018, 2020 et 2021

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

³ Pour comprendre pourquoi les chiffres de l'emploi selon les codes NACE, la commission paritaire et la catégorie d'employeur peuvent diverger, la note méthodologique de l'ONSS à ce sujet peut être consultée en cliquant sur le lien suivant : <https://www.onss.be/criteres-communs>.

En moyenne, les femmes employées dans le secteur de la chimie ont un niveau d'étude supérieur aux hommes. Elles sont en effet 71,4% à être hautement qualifiées, contre 50,9% des hommes.

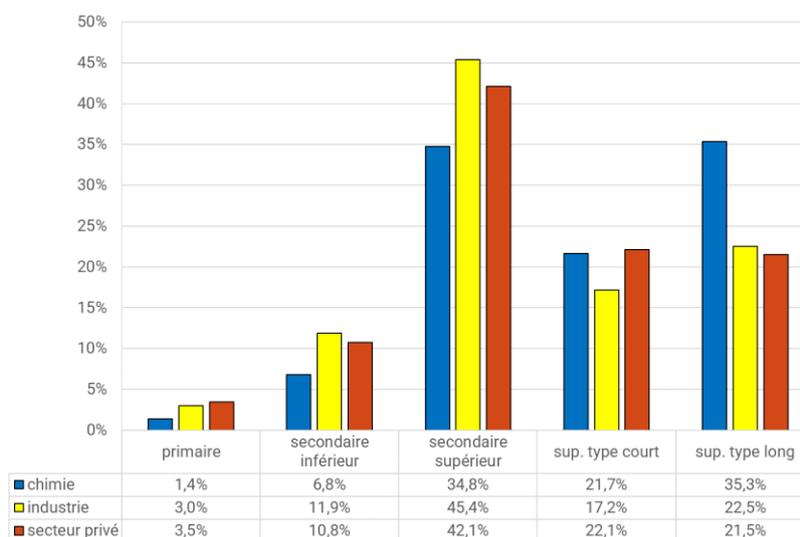
Tableau 2-5 : Niveau de qualification selon le sexe en 2021

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou pas de diplôme	1,1%	1,9%	1,4%
Secondaire inférieur	8,5%	2,8%	6,8%
Secondaire supérieur	39,4%	23,9%	34,8%
Supérieur de type court/non-universitaire, formation professionnelle	18,8%	28,4%	21,7%
Supérieur de type long/universitaire, bachelier ou master	32,1%	43,0%	35,3%
Total	100%	100%	100%

Source : Secrétariat CCE sur la base de l'enquête sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La chimie est un secteur employant un nombre relativement élevé de travailleurs hautement qualifiés (type court et type long) par rapport à l'industrie ainsi que par rapport au secteur privé dans son ensemble.

Graphique 2-2 : Niveau de qualification dans l'économie belge en 2021



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

L'enquête sur les forces de travail organisée par Statbel permet également de connaître le domaine d'enseignement du plus haut diplôme obtenu par les travailleurs du secteur de la chimie. On voit que les hommes sont fort concentrés dans le domaine de l'ingénierie alors que les femmes proviennent davantage de filières telles que le droit, la gestion et l'administration, les sciences naturelles ou les arts et les sciences humaines et sociales.

Tableau 2-6 : Domaine d'enseignement du diplôme le plus élevé des travailleurs du secteur de la chimie, par sexe, en 2021

	Hommes	Femmes	Total
Generic programmes and qualifications	9,2%	7,5%	8,7%
Education	1,1%	0,0%	0,8%
Arts and humanities	1,9%	8,3%	3,8%
Social sciences	2,4%	4,2%	2,9%
Business, admin and law	5,8%	30,6%	13,1%
Natural sciences	17,3%	17,7%	17,4%
ICT	2,8%	1,5%	2,4%
Engineering	44,1%	9,4%	33,9%
Agriculture, forestry, fisheries and veterinary	1,6%	3,4%	2,2%
Health and welfare	2,1%	10,6%	4,6%
Services	2,4%	2,9%	2,6%
Unknown	9,2%	3,9%	7,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

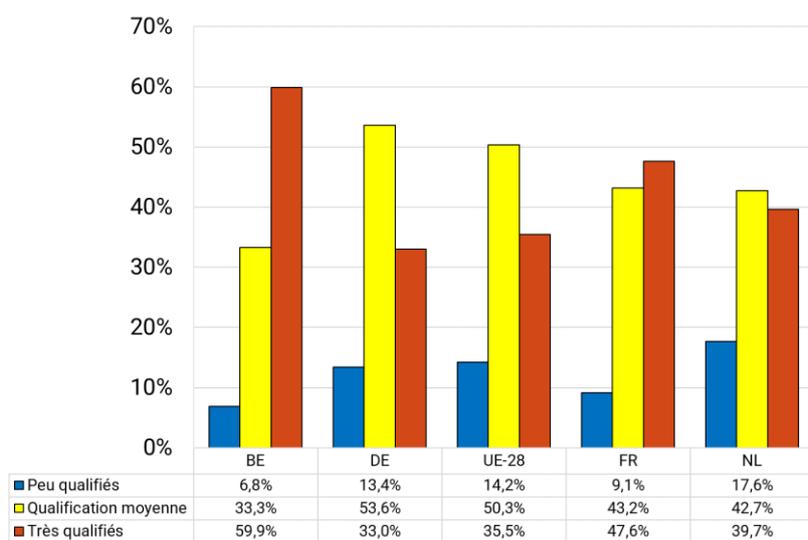
Pour comparer le niveau de qualification des travailleurs du secteur belge de la chimie et celui qui prévaut dans le secteur des pays limitrophes et de l'Union européenne, les niveaux de qualification ont été classés en trois groupes principaux : les peu qualifiés (primaire, secondaire inférieur), les moyennement qualifiés (secondaire supérieur), les très qualifiés (supérieur type court et type long et universitaire).

Le graphique suivant pour l'année 2021 donne à voir que la chimie belge, par comparaison avec les pays voisins, possède la part la plus élevée de travailleurs très qualifiés. La part de 59,9% de personnel très qualifié dans le secteur belge de la chimie se compare, en effet, à une moyenne européenne de 35,5%. La France a une part de travailleurs très qualifiés de 47,6%. Les Pays-Bas ont un peu moins de 40% de très qualifiés, tandis que l'Allemagne présente une proportion bien inférieure à 33%.

La proportion de travailleurs peu qualifiés dans le secteur belge de la chimie (6,8%) est inférieure à la moyenne européenne (14,2%). Dans les pays voisins, la proportion de peu qualifiés est légèrement supérieure (entre 9% et 18%).

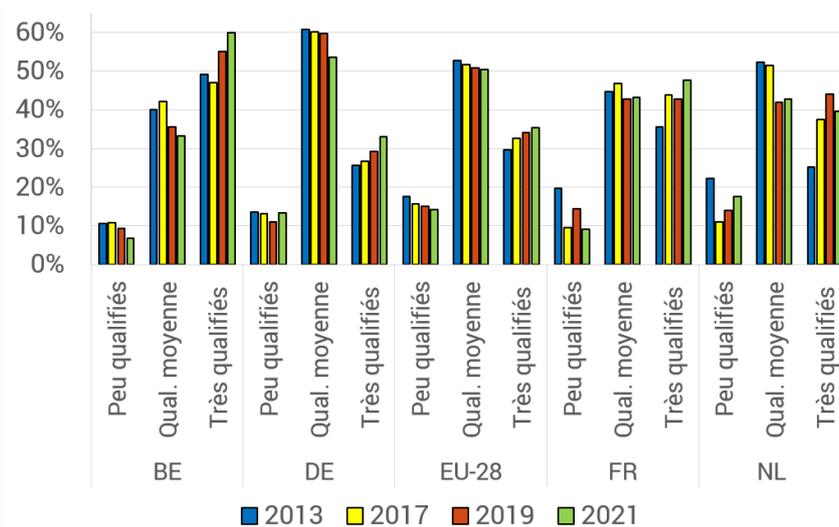
Le secteur allemand de la chimie se distingue par un pourcentage élevé de moyennement qualifiés (53,6%).

Cette différence avec les concurrents belges, français et néerlandais – qui s'observe également dans d'autres secteurs – confirme que le système d'enseignement allemand poursuit d'autres objectifs et travaille autrement que celui des pays voisins. En Allemagne, les formations professionnelles sont validées et reconnues. En conséquence, elles peuvent souvent remplacer un diplôme général. La part des moyennement qualifiés dans l'UE-28 est de 50,3%.

Graphique 2-3 : Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2021

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Si on effectue une comparaison dans le temps et avec nos voisins européens, on observe que, en Belgique, la proportion de travailleurs hautement qualifiés est passée de 49,2% en 2013 à 59,9% en 2021 et celle des travailleurs peu qualifiés de 10,7% à 6,8%. En Europe, la part des moyennement qualifiés et des peu qualifiés a également tendance à diminuer légèrement (-2,4% et -3,3% respectivement entre 2013 et 2021), au bénéfice des travailleurs hautement qualifiés (+5,7%). C'est aux Pays-Bas que la hausse du pourcentage de travailleurs très qualifiés est la plus forte depuis 2013 même si pas de beaucoup (+ 14,4% contre +12,3% en France, +7,4% en Allemagne et +10,7% en Belgique).

Graphique 2-4 : Evolution du niveau de qualification dans la chimie européenne

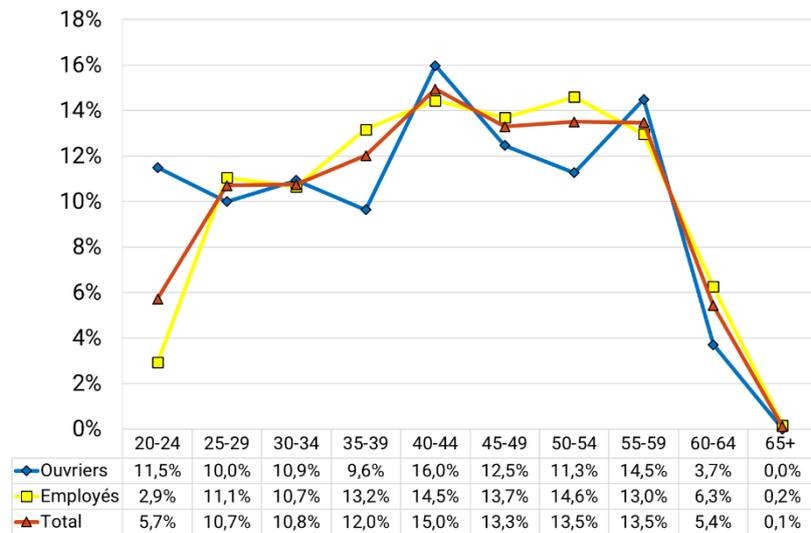
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat). Attention pour 2021 c'est l'EU-27 qui a été prise en compte et pas l'EU-28

2.3 Structure d'âge de l'emploi

Les deux graphiques ci-dessous⁴ font apparaître des différences de structure d'âge selon le statut professionnel et le sexe des travailleurs.

Il ressort du Graphique 2-5 que la situation des employés correspond au tableau d'ensemble du secteur. Pour les ouvriers, on remarque une présence relativement supérieure dans les catégories des moins de 25 ans et une moindre présence dans celles entre 45 et 54 ans. En regard du tableau d'ensemble du secteur, la courbe est davantage en dents de scie pour les ouvriers.

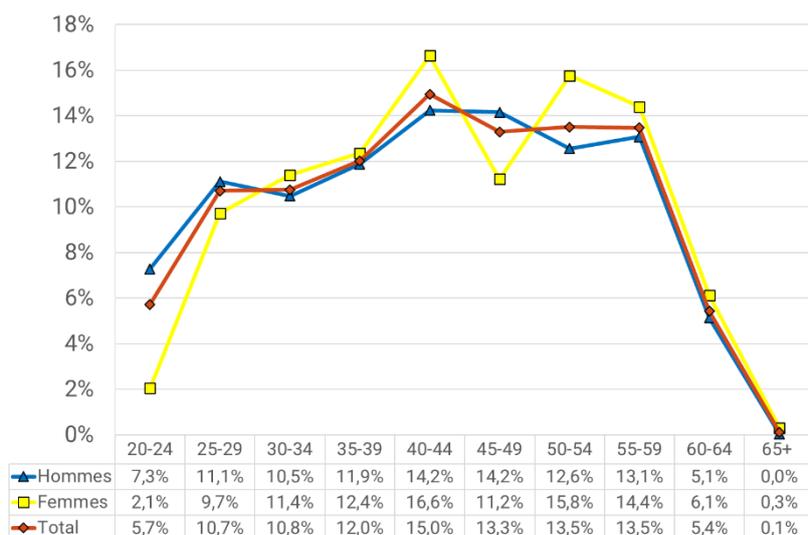
Graphique 2-5 : Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2021



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

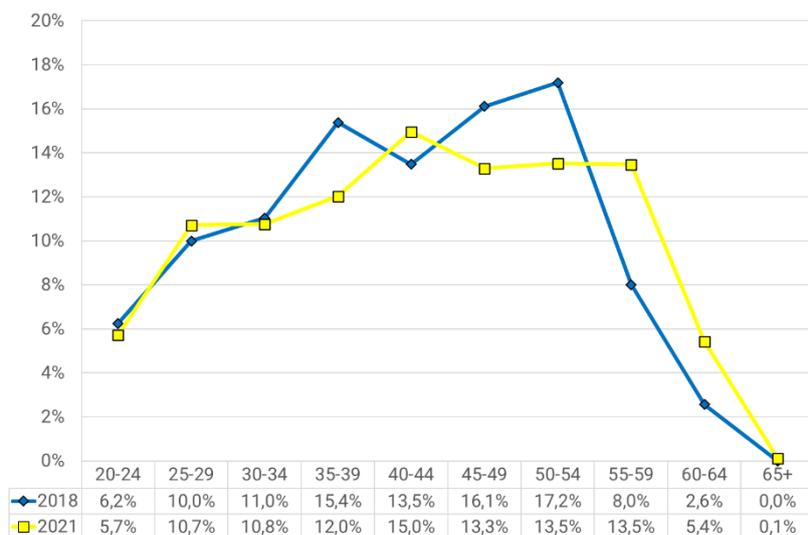
Le graphique ci-dessous indique une répartition assez parallèle des groupes d'âge selon le sexe pour tous les groupes d'âges. Les femmes sont bien représentées dans les catégories plus jeunes (jusque 44 ans) et moins bien dans le groupe d'âge suivant (45-49 ans).

⁴ Les chiffres de l'EFT (Enquête sur les forces de travail) sont à interpréter avec prudence. Comme c'est souvent le cas dans le cadre d'enquêtes, il ne s'agit pas de chiffres « absolus » mais d'extrapolations basées sur les observations tirées d'un échantillon aléatoire de la population belge.

Graphique 2-6 : Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2021

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

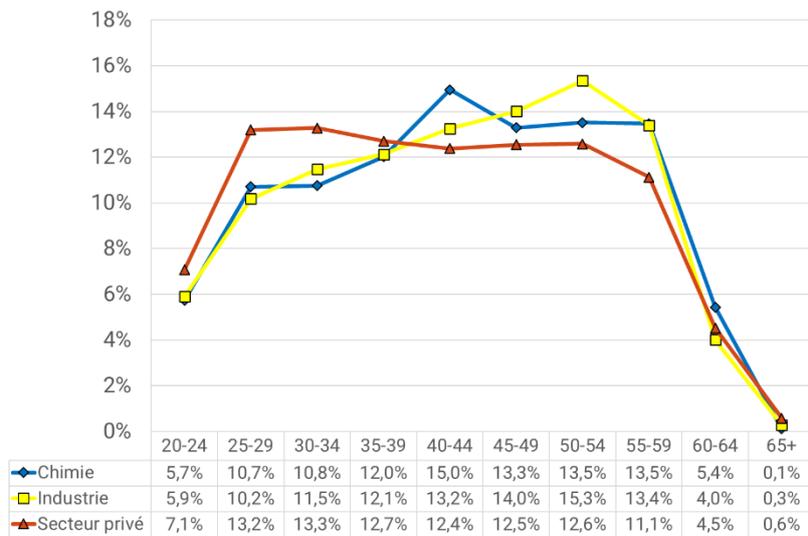
La part des groupes d'âge supérieurs dans la chimie reste raisonnablement stable en 2018 et en 2020. La part du groupe entre 25 et 29 ans a légèrement augmenté, cependant que les groupes « médians » connaissent un léger recul. La part des groupes de plus de 54 ans est également en augmentation.

Graphique 2-7 : Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2018 et 2021

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Le profil de la structure d'âge dans la chimie s'écarte quelque peu de celui de l'industrie manufacturière et de l'économie dans son ensemble. On remarque que les groupes d'âge des 30 à 54 ans sont moins fortement représentés dans le secteur de la chimie. La part des 55 ans et plus y est légèrement supérieure à ce qu'elle est dans les autres secteurs. Les travailleurs dans ce secteur y restent donc vraisemblablement presque aussi longtemps que dans d'autres.

Graphique 2-8 : Comparaison de la structure d'âge en 2021

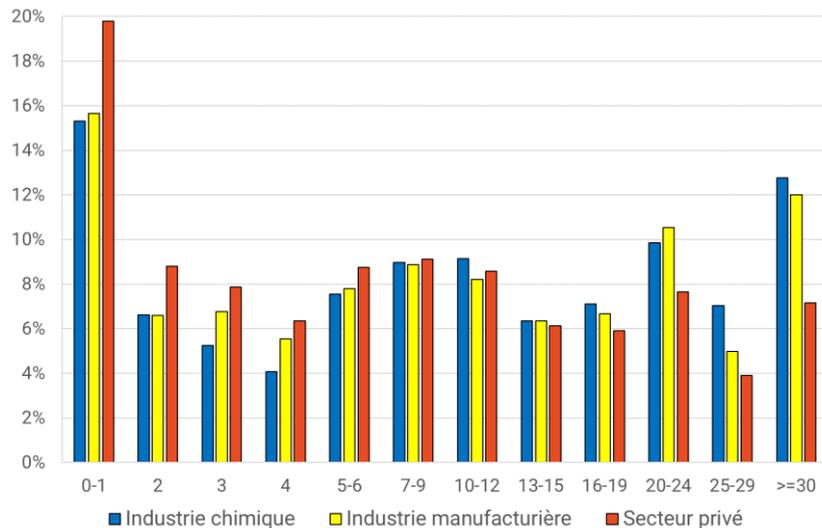


Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise

Les enquêtes de structure indiquent qu'en 2021, 47,8% des travailleurs de l'industrie chimique avaient une ancienneté de moins de 10 ans. Ce chiffre est de 51,2% dans l'industrie et de 60,7% dans le secteur privé.

Graphique 2-9 : Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2021

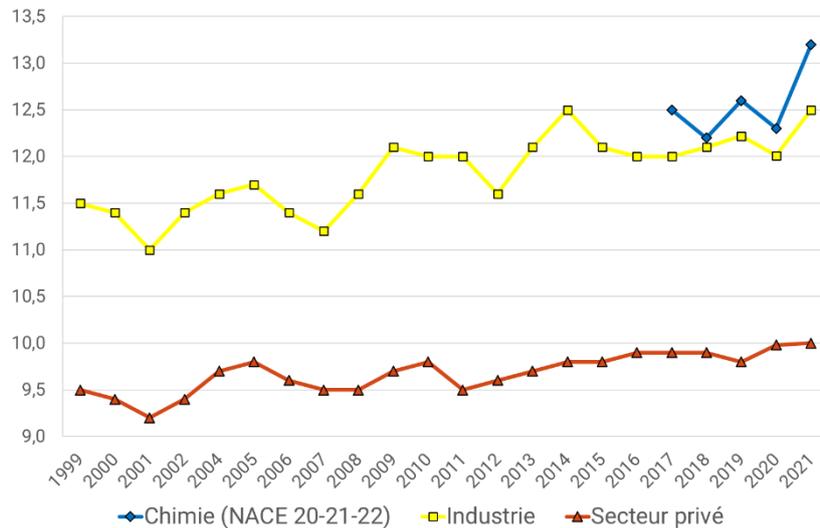


Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie). Note : Rupture dans les résultats en 2021 en raison de la révision du questionnaire et de la modification des définitions du BIT du chômage et de l'emploi.

L'ancienneté moyenne des effectifs du secteur de la chimie était de 13,2 ans en 2021. Ce chiffre est légèrement supérieur à ce que l'on retrouve dans l'industrie manufacturière (12,5 ans), mais bien plus élevé que dans le secteur privé (10 ans). Tant l'industrie que le secteur privé dans son ensemble présentent une augmentation tendancielle sur la période 2008-2021.

Nous ne disposons pas d'une longue série de données pour le secteur de la chimie. Entre 2017 et 2021, l'ancienneté dans la chimie était clairement plus élevée, en moyenne, que dans l'industrie ou le secteur privé.

Graphique 2-10 : Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années)



Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

Le tableau suivant montre que l'ancienneté moyenne des salariés dans une même entreprise varie fortement en fonction du sous-secteur. Alors que la chimie et les plastiques-caoutchouc présentent des chiffres plus élevés que la moyenne de tous les secteurs, la pharmacie, en revanche, est un des secteurs industriels à l'ancienneté la plus basse.

La répartition selon le statut professionnel montre que les employés ont un peu plus d'ancienneté que les ouvriers dans les secteurs chimie et caoutchouc-plastique mais pas dans l'industrie pharmaceutique.

Tableau 2-8 : Ancienneté moyenne dans l'industrie manufacturière en 2021

Secteur	Total	Ouvriers	Employés
Tabac	15,4	14,1	23,5
Cuir	20,4	21,4	18,3
Equipements électriques	13,6	13,7	13,6
Assemblage automobile	14,9	14,4	15,9
Métallurgie	14,1	14,5	13,5
Informatique-optique	14,0	13,4	14,2
Cokéfaction et raffinage	13,9	1,8	15,6
Produits minéraux non métalliques	12,9	11,9	14,8
Chimie	15,1	13,6	15,9
Papier	10,3	10,0	10,6
Textile	15,4	17,1	13,2
Imprimerie	11,1	10,8	11,3
Matériels transport	13,4	10,6	14,7
Caoutchouc et plastique	13,6	13,2	14,1
Machines	13,2	15,9	11,1
Industrie pharmaceutique	11,2	12,5	10,9
Travail du bois	10,8	11,0	10,5
Fabrication de produits métalliques	13,3	13,9	12,2
Meubles	9,8	8,6	13,6
Autres industries manufacturères	11,4	18,2	7,8
Réparation et installation de machines	11,5	10,8	12,4
Boissons	9,6	6,9	11,8
Habillement	10,1	18,7	7,1
Alimentaire	9,5	8,8	10,6

Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

3 Organisation du travail dans l'industrie chimique

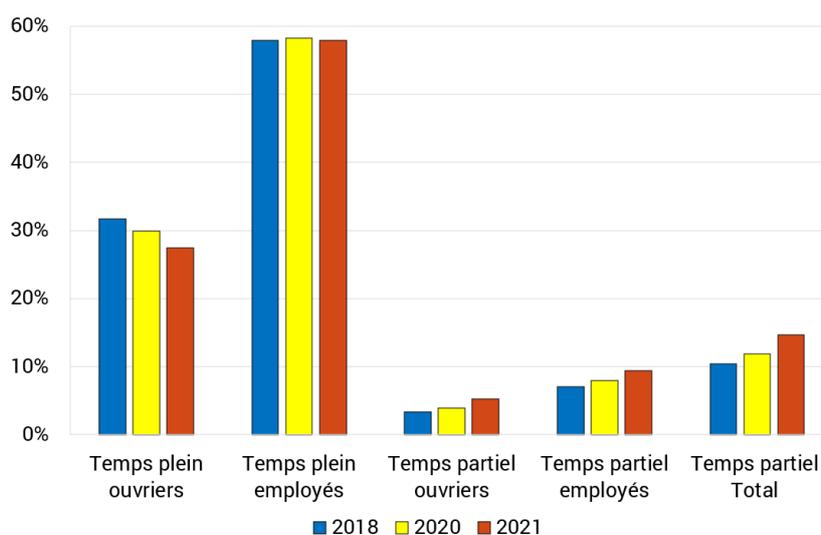
Chaque secteur se caractérise par une organisation différente du travail qui est inhérente à la nature des productions du secteur. Nous nous intéresserons dans ce qui suit à la mesure dans laquelle l'organisation du travail dans la chimie fait appel au travail à temps partiel, aux emplois temporaires, au travail posté en équipes, de nuit, le week-end et à domicile, au RCC, au chômage temporaire et au crédit-temps.

3.1 Travail à temps partiel

Pour évaluer l'importance du travail à temps partiel, nous nous baserons sur les résultats des enquêtes sur les forces de travail. Ces enquêtes reposent sur un échantillon représentatif au cours d'une période de référence donnée.

Les enquêtes sont menées dans les différents pays de l'Union européenne à l'aide d'un questionnaire commun et suivant une méthodologie harmonisée. Elles présentent donc l'avantage de permettre une comparaison entre les différents pays de l'Union, ce qui ne peut être assuré à partir de fichiers administratifs nationaux par le simple fait qu'ils résultent de législations, dispositions administratives ou réglementaires nationales particulières.

Le travail à temps partiel était limité à 14,7% de l'emploi total du secteur en 2021. En comparaison avec 2018 (10,4%), la part du travail à temps partiel a légèrement augmenté.

Graphique 3-1 : Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 25,3% des femmes travaillent à temps partiel. En 2021, 21,2% des employées et 46,3% des ouvrières étaient occupées à temps partiel alors que, pour les hommes, la proportion se limitait à 10,9% pour les employés et à 9,7% pour les ouvriers. Par rapport à 2020, la part du travail à temps partiel augmente pour les ouvriers, les ouvrières et les employés.

Tableau 3-1 : Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22)

		Temps plein				Temps partiel	
		2020	2021			2020	2021
Ouvriers	Hommes	93,1%	89,1%	Ouvriers	Hommes	6,9%	10,9%
	Femmes	57,7%	53,7%		Femmes	42,3%	46,3%
	Total	88,5%	83,9%		Total	11,5%	16,1%
Employés	Hommes	93,9%	90,3%	Employés	Hommes	6,1%	9,7%
	Femmes	77,4%	78,8%		Femmes	22,6%	21,2%
	Total	88,0%	86,0%		Total	12,0%	14,0%
Total	Hommes	93,5%	89,8%	Total	Hommes	6,5%	10,2%
	Femmes	74,4%	74,7%		Femmes	25,6%	25,3%
	Total	88,2%	85,3%		Total	11,8%	14,7%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La part du travail à temps partiel dans les divers secteurs de la chimie (NACE 20-21-22) en 2021 est supérieure à ce qu'elle est dans l'industrie manufacturière dans son ensemble (13,67%). Elle varie par contre au sein des sous-secteurs de la chimie. En effet, elle est de 14,47% pour le sous-secteur des produits chimiques, 13,83% pour la pharmacie et 16,41% pour les plastiques-caoutchouc.

Tableau 3-2 : Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2021

Secteur	Temps partiel	% du secteur
Habillement	816	18,50%
Tabac	359	24,61%
Autres industries manufacturières	732	7,84%
Industrie alimentaire	19.269	21,84%
Boissons	1.510	14,63%
Cuir	526	29,48%
Imprimerie	2.684	18,81%
Equipements électriques	1.535	10,23%
Textile	1.955	13,24%
Industrie pharmaceutique	5.834	13,83%
Meubles	721	6,80%
Caoutchouc et plastique	4.033	16,41%
Fabrication de produits métalliques	4.735	11,94%
Machines	5.334	11,75%
Informatique - optique	1.824	11,68%
Cokéfaction et raffinage	746	10,22%
Assemblage automobile	4.400	11,45%
Métallurgie	2.371	9,45%
Travail du bois	1.243	9,07%
Chimie	6.051	14,47%
Papier	924	6,74%
Produits minéraux non métalliques	2.076	8,64%
Matériels de transport	373	4,53%
Réparation et installation de machines	1.000	10,27%

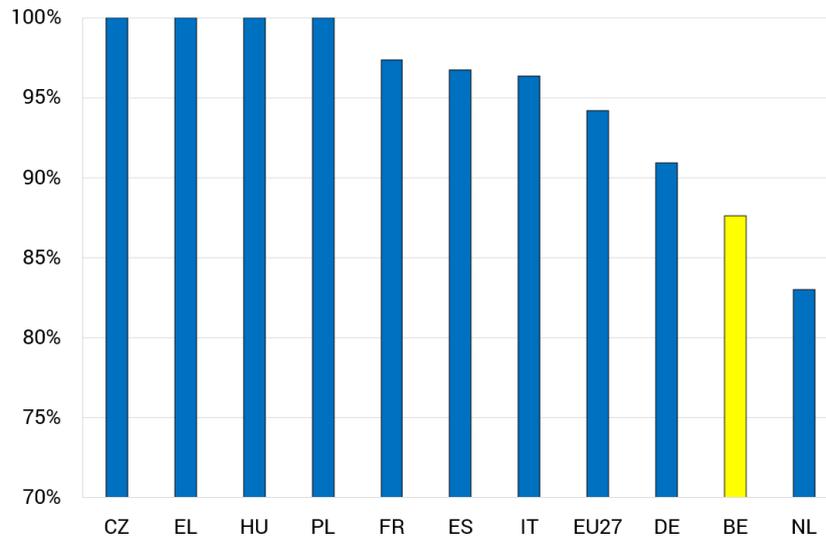
Note : Rupture dans les résultats en 2021 en raison de la révision du questionnaire et de la modification des définitions du BIT du chômage et de l'emploi.

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium).

À 12,4% de travailleurs à temps partiel dans la chimie (NACE 20-21-22, selon Eurostat), la Belgique est dans le groupe de tête en matière de travail à temps partiel dans le secteur, avec l'Allemagne et les Pays-Bas (parmi les pays retenus). L'industrie chimique néerlandaise détient le record avec 27% des salariés occupés à temps partiel. Selon les données de 2020, le travail à temps partiel n'existe pas dans le secteur de la chimie de nombreux pays^{5,6}.

⁵ Les dernières bases de données fournies par Eurostat contiennent beaucoup de données manquantes. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possibles. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande d'être prudents dans leur interprétation.

⁶ Les chiffres d'Eurostat et de l'ONSS ne coïncident pas totalement. Eurostat ne reprend pas certains chiffres pour des petits groupes, notamment les travailleurs à temps partiel qui présentent un petit nombre d'heures.

Graphique 3-2 : Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2019 (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

3.2 Nombre d'heures prestées par semaine

Les données reprises ci-après concernent le nombre d'heures habituellement prestées par semaine par un travailleur occupé à temps plein et par un travailleur occupé à temps partiel. Le nombre d'heures visé ici correspond au nombre moyen d'heures normalement œuvrées par une personne au cours d'une semaine complète (c'est-à-dire sans jour férié). Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, normalement prestées par une personne, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, de même que les pauses pour le repas principal (normalement prises le midi).

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 38,3 heures par semaine en 2021 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40 et pour les travailleurs à temps partiel 28,1 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a pas fortement évolué en 2021 par rapport à 2020. Le temps de travail hebdomadaire a légèrement baissé, autant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel.

Tableau 3-3 : Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22)

Temps plein		2018	2019	2020	2021
Ouvriers	Hommes	38,7	38,9	38,7	38,9
	Femmes	37,5	37,9	38,4	38,2
	Total	38,5	38,8	38,7	38,8
Employés	Hommes	41,5	41,6	41,1	40,7
	Femmes	40,6	40,4	40,5	40,2
	Total	41,2	41,3	40,9	40,5
Total	Hommes	40,3	40,6	40,1	40,0
	Femmes	40,1	39,9	40,2	40,0
	Total	40,3	40,5	40,2	40,0
Temps partiel		2018	2019	2020	2021
Ouvriers	Hommes	30,9	30,8	29,9	28,4
	Femmes	28,3	28,5	24,7	23,9
	Total	29,9	29,8	27,6	26,4
Employés	Hommes	32,1	31,0	30,8	27,9
	Femmes	32,0	31,9	30,3	29,9
	Total	32,0	31,5	30,5	29,0
Total	Hommes	31,5	30,9	30,4	28,1
	Femmes	31,3	31,2	29,2	28,1
	Total	31,4	31,1	29,7	28,1
Total		2018	2019	2020	2021
Ouvriers	Hommes	38,1	38,4	38,1	37,8
	Femmes	35,2	35,5	33,4	31,6
	Total	37,7	37,9	37,6	36,9
Employés	Hommes	41,1	40,9	40,5	39,5
	Femmes	38,8	38,3	38,2	38,1
	Total	40,2	40,0	39,7	39,0
Total	Hommes	39,8	40,0	39,5	38,8
	Femmes	38,2	37,8	37,5	37,0
	Total	39,4	39,4	39,0	38,3

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

3.3 Emplois permanents et temporaires

Les données reprises ci-après établissent une distinction entre emplois permanents et emplois temporaires. Un emploi peut être considéré comme temporaire s'il est entendu entre l'employeur et le salarié que la fin du contrat de travail est déterminée par des conditions objectives telle qu'une date précise, l'achèvement d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement.

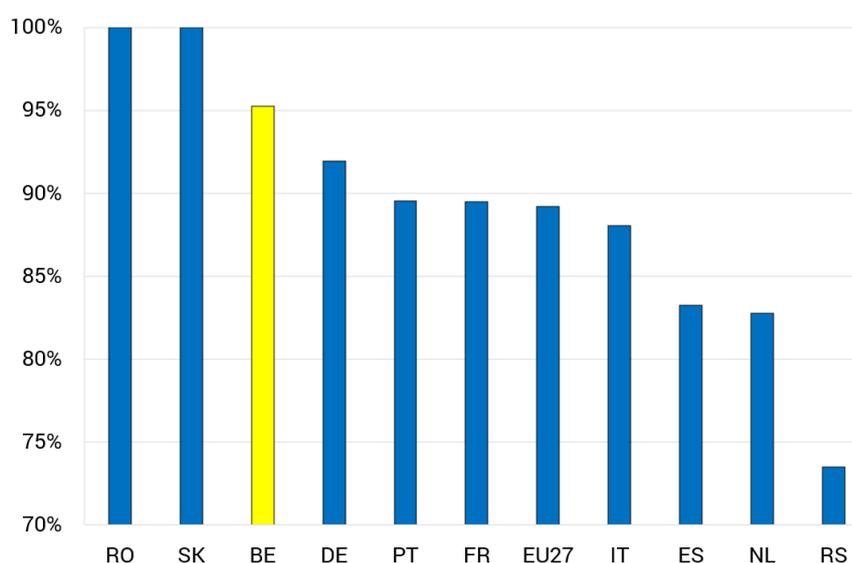
La part des emplois fixes chez les hommes a légèrement augmenté (passant de 94,4% en 2020 à 95,4%) et a diminué chez les femmes (de 95,2% à 93,6%). En 2021, 91,1% des ouvriers ont un emploi permanent contre 96,7% des employés. En comparaison avec 2017, les emplois temporaires ne sont plus si « féminins » que ça.

Tableau 3-4 : Emplois permanents et temporaires dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22)

	Emplois permanents			Emplois temporaires		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2017	92,8%	77,3%	88,3%	7,2%	22,7%	11,7%
2018	94,1%	78,9%	89,6%	5,9%	21,1%	10,4%
2019	95,9%	90,9%	94,5%	4,1%	9,1%	5,5%
2020	94,4%	95,2%	94,6%	5,6%	4,8%	5,4%
2021	95,4%	93,6%	94,8%	4,6%	6,4%	5,2%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Au sein de l'Union européenne, le secteur de la chimie belge occupe une position assez forte, si l'on fait abstraction des pays d'Europe de l'Est, en ce qui concerne le nombre de travailleurs sous contrat à durée indéterminée (95,3%) ; c'est plus élevé qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. La part des emplois fixes dans la chimie néerlandaise reste parmi les plus basses d'Europe.

Graphique 3-3 : Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les secteurs européens de la chimie en 2021 (NACE 20-21-22)

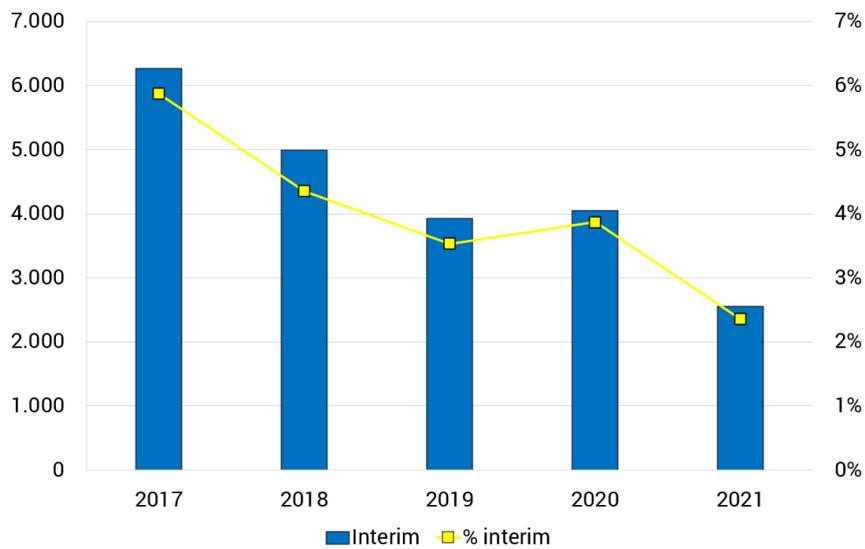
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)⁷

3.3.1 Travail intérimaire

Le travail intérimaire a diminué en 2021, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, à 2.556 intérimaires (soit 2,4% de l'emploi total dans le secteur).

En 2017, par contre, 6.272 intérimaires travaillaient dans le secteur de la chimie, ce qui représentait encore 5,9% de l'emploi total dans ce secteur.

⁷ Les dernières bases de données fournies par Eurostat contiennent beaucoup de données manquantes. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possibles. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande de d'être prudents dans leur interprétation.

Graphique 3-4 : Nombre d'intérimaires dans la chimie entre 2017 et 2020 (NACE 20-21-22)

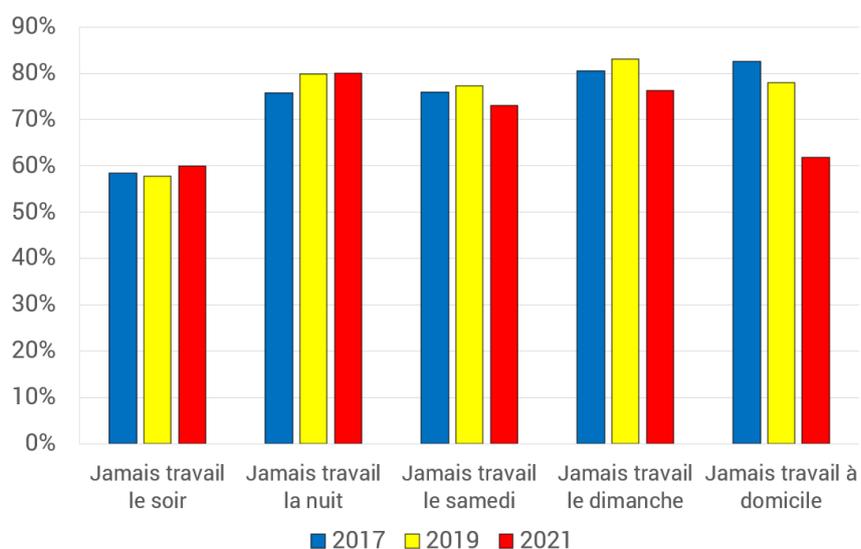
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

3.4 Travail atypique

L'enquête sur les forces de travail fournit des précisions intéressantes sur l'importance des différentes facettes du travail atypique, à savoir le travail le soir, de nuit, le samedi, le dimanche et le travail à domicile.

Les réponses des personnes ayant participé à l'enquête ont, comme pour les enquêtes précédentes, été réparties pour chacune des catégories en trois groupes : celles qui travaillent habituellement, parfois ou jamais dans ce régime de travail. Pour des raisons de lisibilité, nous nous limiterons à comparer pour chacun des types de travail atypique la situation dans l'industrie chimique belge à celle qui prévaut dans le même secteur des trois pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas) et en moyenne en Europe.

On peut constater que le pourcentage de salariés (hommes et femmes) qui déclarent ne jamais travailler dans des conditions atypiques (soir, nuit, samedi, dimanche et à domicile) reste assez stable de 2017 à 2019, augmente légèrement en 2020 (voir tableau 3-5), et chute en 2021 (à l'exception du travail le soir et la nuit). Cette chute est essentiellement liée à la diminution des personnes disant ne jamais travailler à domicile.

Graphique 3-5 : Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Tableau 3-5 : Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22)

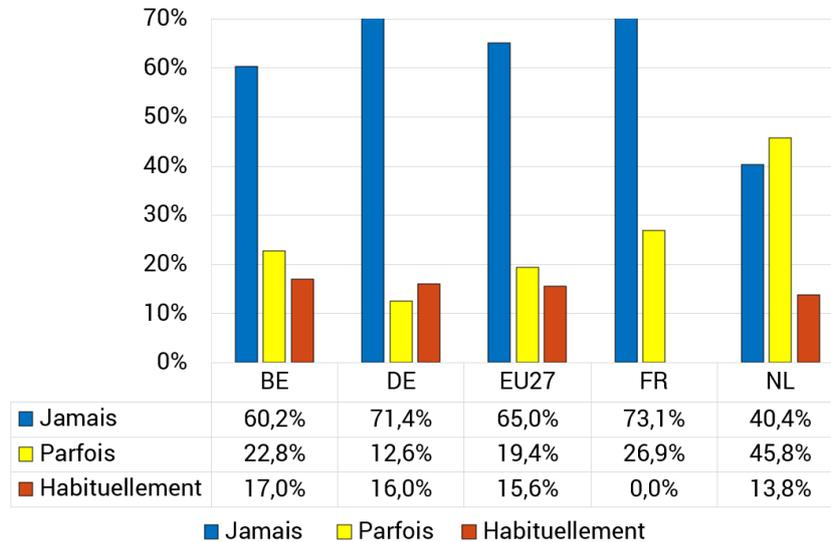
	2017	2018	2019	2020	2021
Hommes					
Toujours	2,5%	2,3%	2,8%	1,5%	/
Habituellement	17,4%	11,3%	17,0%	14,5%	20,4%
Parfois	26,5%	33,5%	28,4%	34,0%	23,6%
Jamais	53,7%	52,8%	51,9%	50,0%	56,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Femmes					
Toujours	6,5%	1,3%	2,9%	0,8%	/
Habituellement	3,2%	6,2%	8,8%	9,2%	12,4%
Parfois	18,3%	19,0%	16,3%	7,0%	18,0%
Jamais	72,0%	73,4%	72,1%	82,9%	69,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Total					
Toujours	3,4%	2,1%	2,8%	1,3%	/
Habituellement	14,1%	10,0%	14,6%	13,0%	18,1%
Parfois	24,6%	29,6%	24,9%	26,4%	22,0%
Jamais	57,9%	58,4%	57,8%	59,3%	60,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Une comparaison par rapport à la situation constatée dans les pays voisins montre qu'en 2021, la part du personnel qui ne travaille jamais le soir est supérieure en Allemagne et en France comparé à la Belgique. Les Pays-Bas ont la plus grande proportion de salariés travaillant le soir et la France la plus petite.

Nous observons aussi que le secteur chimique belge a un nombre de travailleurs qui déclarent travailler le soir habituellement (17%) supérieur à la moyenne européenne (15,6%) et que ce chiffre est le plus bas dans le secteur de la chimie en France (0%). La petite proportion de travailleurs travaillant habituellement le soir est toutefois partiellement compensée par une proportion supérieure de travailleurs qui déclarent travailler parfois le soir aux Pays-Bas, en France et en Belgique (respectivement 45,8%, 26,9% et 22,8%, par rapport à environ 12,6% en Allemagne)⁸.

Graphique 3-6 : Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2020 (NACE 20-21-22)



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

En Belgique, plus de 80% des salariés ne travaillent jamais le week-end dans la chimie. La part de ceux qui travaillent toujours ou habituellement en soirée ou de nuit dans le secteur de la chimie a diminué (de 24,6% en 2019 à 18,1% en 2020). Spécifiquement en ce qui concerne le travail de nuit, on est passé de 7,1% en 2019 à 3,7% en 2020 de salariés travaillant toujours ou habituellement (au moins la moitié de leur temps de travail) de nuit.

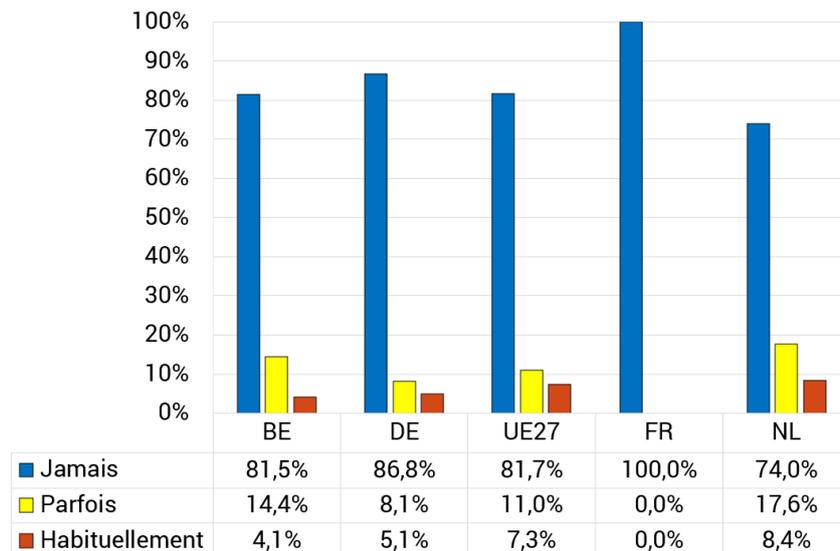
⁸ Les données disponibles chez Eurostat pour 2020 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

Tableau 3-6 : Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22)

Travail de nuit	2019	2020	2021
Hommes			
Jamais	75,0%	78,3%	81,6%
Parfois	17,0%	16,8%	11,3%
Habituellement	5,2%	3,6%	7,1%
Toujours	2,8%	1,3%	/
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Femmes			
Jamais	91,6%	97,7%	93,8%
Parfois	3,3%	1,5%	2,6%
Habituellement	2,2%	0,8%	3,6%
Toujours	2,9%	0,0%	/
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Total			
Jamais	79,8%	83,8%	84,7%
Parfois	13,0%	12,5%	9,1%
Habituellement	4,3%	2,8%	6,2%
Toujours	2,8%	0,9%	/
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Il ressort du graphique ci-dessous que l'importance du travail de nuit dans la chimie belge demeure limitée comparativement à ce que l'on observe dans les pays voisins. La part des travailleurs qui travaillent habituellement la nuit y est en effet (d'après les données de Eurostat) de 4,1%, pour 8,4% dans le secteur aux Pays-Bas, 5,1% en Allemagne et 7,3% en moyenne dans l'Union européenne.

Graphique 3-7 : Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2021 (NACE 20-21-22)⁹

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

⁹ Les données disponibles chez Eurostat pour 2020 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

L'évolution du travail le week-end est plutôt orientée vers le bas en 2021, certainement par rapport à 2019. Sur l'ensemble des salariés, 80,2% disent ne jamais travailler le samedi, et davantage encore le dimanche (85,6%).

Tableau 3-7 : Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22)

	2019	2020	2021
Jamais	77,4%	80,9%	80,2%
Parfois	11,2%	9,2%	10,7%
Habituellement	9,2%	7,8%	9,1%
Toujours	2,3%	2,1%	/
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

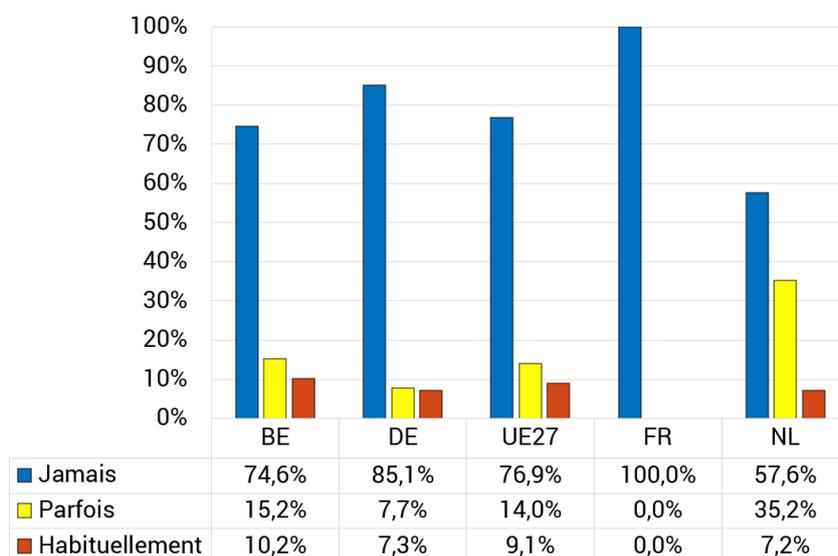
Tableau 3-8 : Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22)

	2019	2020	2021
Jamais	83,1%	85,1%	85,6%
Parfois	7,2%	6,4%	7,8%
Habituellement	8,6%	6,3%	6,6%
Toujours	1,0%	2,3%	/
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Il ressort des graphiques ci-dessous que le travail le week-end est peu répandu dans les secteurs de la chimie belge, française et allemande par rapport au secteur chimique néerlandaise.

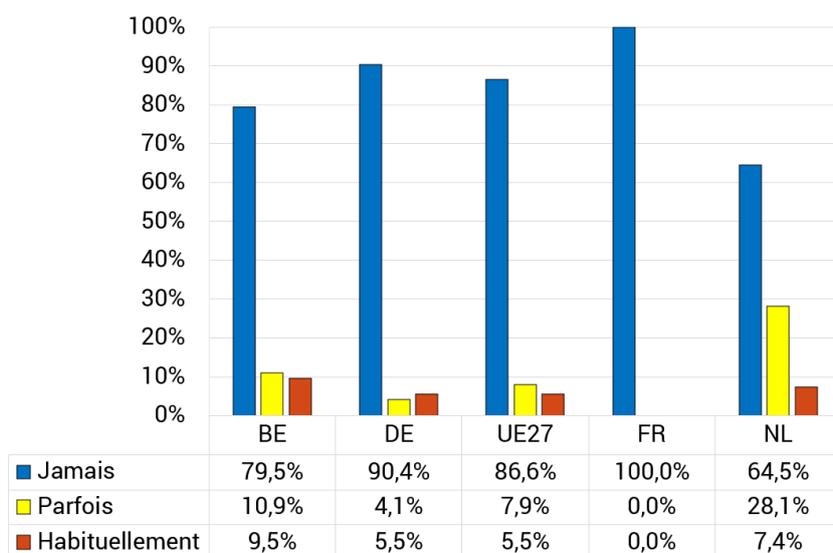
Graphique 3-8 : Part du travail le samedi dans les secteurs européens de la chimie en 2021¹⁰



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

¹⁰ Les données disponibles chez Eurostat pour 2020 sont particulièrement peu complètes et donc peu fiables. Il s'agit d'être prudents dans leur interprétation.

Graphique 3-9 : Part du travail le dimanche dans les secteurs européens de la chimie en 2021



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Alors que jusqu'en 2019 on ne rencontrait pratiquement aucun salarié travaillant habituellement à domicile, les pratiques ont beaucoup évolué suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. Le travail à domicile occasionnel (« parfois ») et l'absence de travail à domicile (« jamais ») ont tous les deux fortement diminué et cela de manière plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Alors que en 2019 les hommes étaient proportionnellement plus nombreux à travailler à domicile (toujours ou habituellement), en 2020 les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses à déclarer travailler à domicile. La fin (ou l'accalmie) de la crise du COVID-19 marque une diminution du travail à domicile par rapport à 2020 mais toujours une augmentation par rapport à la période pré-COVID. 72,5% des salariés continuent cependant de ne pas pratiquer le travail à domicile.

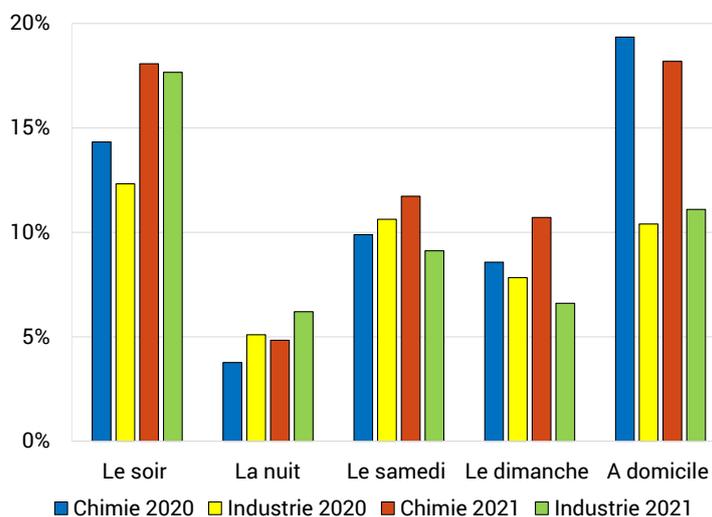
Tableau 3-9 : Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22)

	2019	2020	2021
Hommes			
Jamais	80,1%	69,2%	77,9%
Parfois	17,4%	16,5%	9,1%
Habituellement	1,8%	8,1%	7,6%
Toujours	0,7%	6,2%	5,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Femmes			
Jamais	73,1%	52,2%	57,0%
Parfois	26,4%	15,8%	10,8%
Habituellement	0,0%	16,8%	21,3%
Toujours	0,5%	15,2%	10,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Total			
Jamais	78,1%	64,4%	72,5%
Parfois	20,0%	16,3%	9,5%
Habituellement	1,3%	10,6%	11,1%
Toujours	0,7%	8,8%	6,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Pour conclure ce chapitre, nous avons comparé la situation dans l'industrie chimique à celle qui prévaut en moyenne dans l'ensemble des industries manufacturières belges. Le travail de nuit et en soirée ainsi que le week-end est désormais plus répandu. L'écart en ce qui concerne le travail à domicile (bien qu'il ait un peu diminué) est bien présent.

Graphique 3-10 : Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans l'industrie chimique et dans les industries manufacturières en 2020 et 2021



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

3.5 Horaire de travail

Les enquêtes sur les forces de travail donnent également plus de précisions sur les types d'horaire de travail. On peut ainsi opérer une distinction entre les travailleurs qui ont des temps de travail « identiques », et qui sont donc considérés comme « normaux », et ceux qui ont un horaire de travail spécial (par exemple, le travail en deux, trois ou quatre équipes, les horaires variables volontaires ou imposés, les horaires décalés ou coupés).

3.5.1 Horaire identique

La part des salariés dans le secteur de la chimie qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 57,9% en 2021. En 2018 cette part s'élevait à 64,9%. La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers 95,6% travaillent dans un régime à horaire identique en 2021, pour 36,1% parmi les employés.

3.5.2 Travail posté en équipes

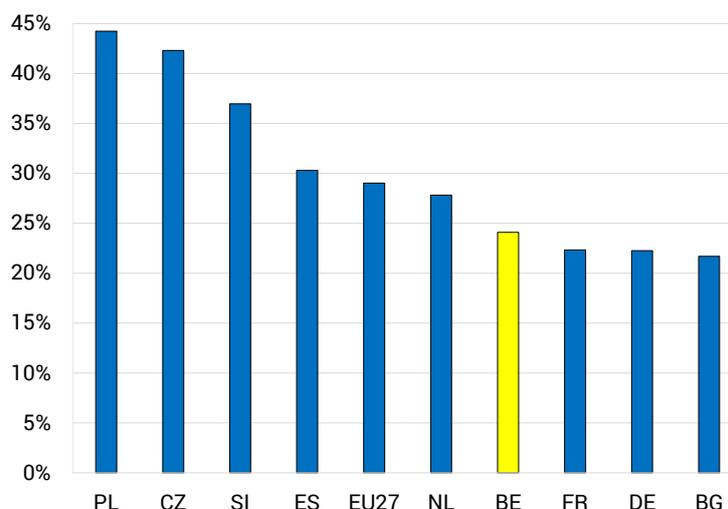
Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus répandue est le travail posté en équipes : en 2021, celui-ci représentait 29,5% de l'emploi total dans la chimie, en forte augmentation par rapport à 2020 (23%). Une répartition par statut professionnel montre toutefois que ce sont les ouvriers qui sont concernés au premier chef par ce type de régime de travail. En 2021, 65,4% des ouvriers et 42% des ouvrières travaillaient en équipes pour 12% des employés et 7,9% des employées. En 2019, 51,6% des ouvriers et ouvrières travaillaient en équipes, pour 8,5% des employés et employées.

Tableau 3-10 : Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22)

		2019	2020	2021
Ouvriers	Hommes	51,2%	58,0%	65,4%
	Femmes	53,4%	63,5%	42,0%
	Total	51,6%	58,5%	62,6%
Employés	Hommes	10,7%	8,5%	12,0%
	Femmes	4,5%	1,3%	7,9%
	Total	8,5%	5,8%	10,4%
Total	Hommes	27,0%	29,0%	36,5%
	Femmes	14,6%	7,9%	12,9%
	Total	23,4%	23,0%	29,5%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium) Note : Attention à la fiabilité des données (peu de répondants) pour les femmes et les employés en général.

En 2021, la part des travailleurs en équipes dans le secteur de la chimie belge ne se situait pas très loin de la moyenne européenne (24,1% et 29 %). Elle était de 27,8% aux Pays-Bas, de 22,3% en Allemagne et en France. Par rapport à 2018, la part des travailleurs en équipe dans le secteur de la chimie a augmenté (elle était de 19,1% en 2018) alors que la moyenne européenne, elle, a baissé (elle s'élevait à 31,2% en 2018).

Graphique 3-11 : Part du travail posté en équipes dans les secteurs européens de la chimie en 2021 (NACE 20-21-22)¹¹

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

3.5.3 Horaire variable

Les données plus détaillées concernant l'organisation du travail démontrent que les horaires variables (choisis) n'existent presque pas dans le secteur pour ce qui est des ouvriers. En comparaison, 63,9% des employés choisissent de travailler à horaire variable en 2021. Dans le nouveau questionnaire de l'enquête sur les forces de travail, la question posée aux répondants est la suivante : « Est-ce vous qui décidez quand vous commencez et terminez votre journée de travail ? ». Seuls 4,4% des ouvriers et

¹¹ Les dernières données disponibles chez Eurostat sont très peu complètes et donc peu fiables. Nous avons gardé dans le graphique uniquement les pays avec les données les plus complètes possible. Même comme cela, Eurostat met en garde contre le peu de fiabilité des données et recommande de d'être prudents dans leur interprétation.

ouvrières bénéficient d'horaires flexibles, même dans un cadre défini par l'entreprise. 36,1% des employées et employés sont soumis à un horaire totalement imposé.

Tableau 3-11 : Horaire de travail en 2021 (NACE 20-21-22)

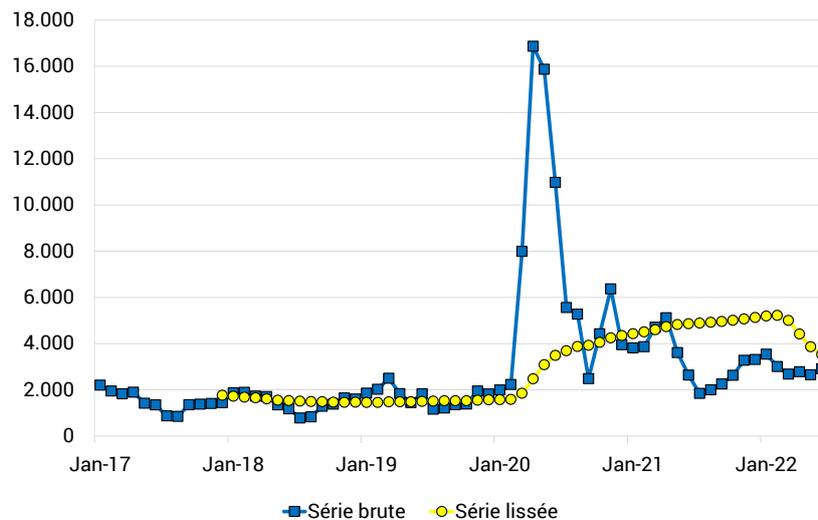
Ouvriers	Hommes	Femmes	Total
Oui, complètement			
Oui, dans les limites imposées	4,7%	2,4%	4,4%
Non	95,3%	97,6%	95,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Employés	Hommes	Femmes	Total
Oui, complètement	19,5%	17,0%	18,5%
Oui, dans les limites imposées	40,9%	52,3%	45,4%
Non	39,5%	30,8%	36,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Ouvriers + employés	Hommes	Femmes	Total
Oui, complètement	10,6%	14,4%	11,7%
Oui, dans les limites imposées	24,3%	44,9%	30,4%
Non	65,1%	40,7%	57,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur base de l'EFT (Statistics Belgium)

3.6 Chômage temporaire

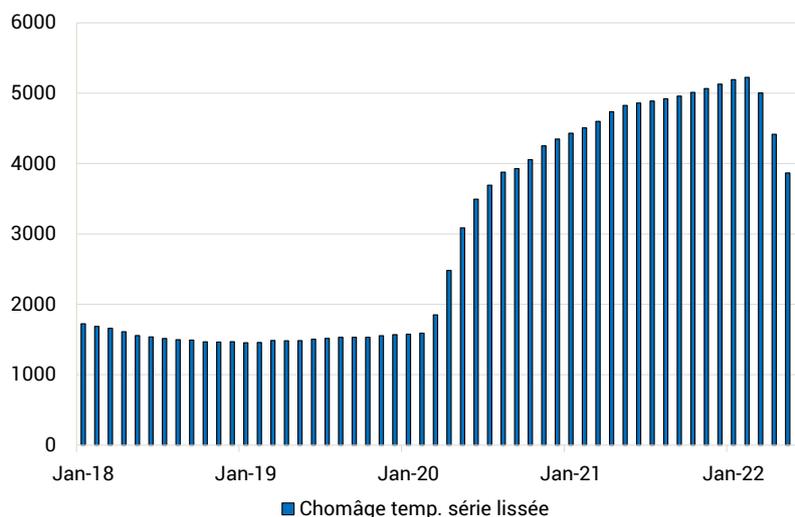
Les graphiques ci-dessous indiquent que le chômage temporaire dans le secteur de la chimie, mesuré d'après les données lissées (sur deux ans, de manière à atténuer un peu l'influence des données extraordinaires enregistrées pendant le confinement, entre mars et juillet 2020), s'est stabilisé dans les derniers mois (légère hausse) de 2020 après la forte hausse provoquée par les mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire et a entamé une baisse au début de 2022. Alors qu'en avril 2019 1.835 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire, en avril 2020 (au « pic » de la crise sanitaire) ils étaient 16.859. En avril 2022 ils étaient au nombre de 4417.

Graphique 3-12 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie



Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques après vérification du chômage temporaire de l'ONEM

Graphique 3-13 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie



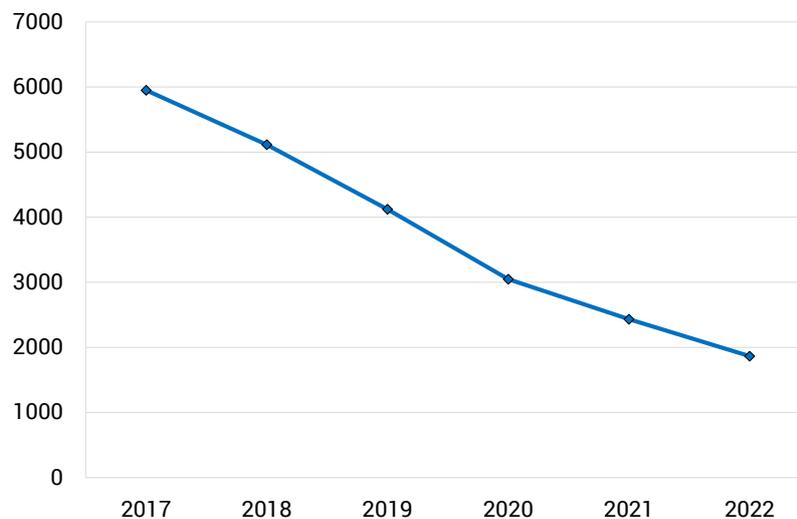
Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONEM et de l'ICN

Avant la crise sanitaire, le chômage temporaire était pour plus de 90% de nature économique. Pendant la crise sanitaire, la principale cause de chômage temporaire est devenue la force majeure. En effet, le gouvernement fédéral a mis en place une procédure de chômage temporaire spéciale : jusqu'au 31.12.2021, le chômage temporaire dû au coronavirus peut être considéré comme du chômage temporaire pour force majeure corona. Après une quasi-absence de chômage temporaire pour causes économiques à partir d'avril 2020, en octobre 2020, le chômage temporaire pour raisons économiques et pour force majeure corona étaient plus ou moins équivalents.

Les autres facteurs sont les fermetures collectives et la « suspension de crise pour employés ».

3.7 Régime de chômage avec complément d'entreprise

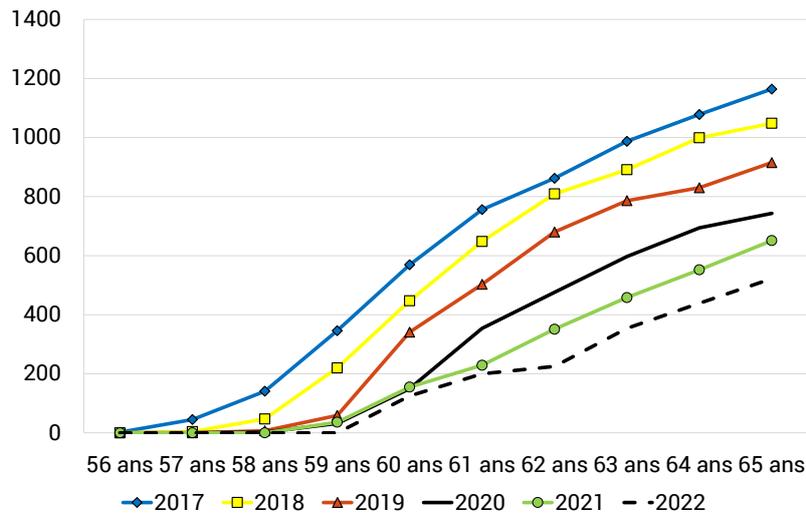
Graphique 3-14 : Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie



Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

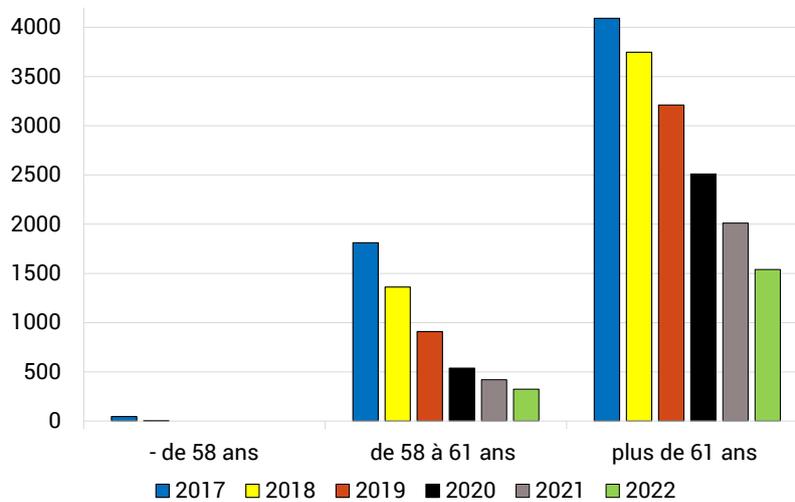
Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle du nombre de chômeurs en RCC (les anciens prépensionnés) dans le secteur de la chimie de 2017 à 2022. Le nombre de chômeurs en RCC a connu une baisse continue durant cette période, qui a connu une accélération marquée jusqu'en 2020, qui s'est ralentie depuis.

Dans les graphiques ci-dessous, nous avons comparé la répartition des chômeurs en RCC selon l'âge de 2017 à 2022. L'allure de la courbe, qui glisse vers la droite, illustre la baisse du nombre de chômeurs en RCC.

Graphique 3-15 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge dans le secteur de la chimie

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

Le graphique ci-dessous indique également que le nombre de chômeurs en RCC âgés de moins de 58 ans est à zéro depuis 2019, conformément aux objectifs du Pacte de solidarité entre les générations. De même, la part du groupe des 58 à 61 ans et celle des chômeurs en RCC âgés de plus de 61 ans continuent de reculer.

Graphique 3-16 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge dans le secteur de la chimie

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps

L'interruption de carrière et le crédit-temps sont des « systèmes » qui offrent aux travailleurs la possibilité de réduire ou de suspendre entièrement ou partiellement leur carrière professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'interruption de carrière a été remplacée par le « crédit-temps » dans le secteur privé.

Pendant la période de suspension du contrat de travail ou de réduction des prestations, les travailleurs ne reçoivent pas de salaire, mais ils bénéficient à titre de compensation d'une allocation mensuelle

de l'ONEM. L'allocation octroyée varie en fonction de la nature de l'interruption de carrière (complète, à mi-temps, ...) et du régime de travail (à temps plein ou à mi-temps)¹².

Le Rapport annuel 2020 de l'Office national de l'emploi n'indique aucune modification fondamentale dans cette matière^{13,14}.

L'ONEM note qu'en 2021 8.268 personnes en moyenne dans le secteur de la chimie optent pour l'une ou l'autre formule d'aménagement du temps de travail. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2020. Le crédit-temps (réduction des prestations) est en léger retrait en 2021 par rapport à fin 2020 (- 125). Il s'agit aussi ici de rappeler qu'un régime spécial de congé parental « corona » a été mis en place du 1^{er} mai au 30 septembre 2020. Ce congé offrait la possibilité aux travailleurs en service depuis au moins un mois de réduire leurs prestations jusqu'à un mi-temps ou à 4/5ème temps¹⁵ pour prendre soin de leur enfant ou d'un enfant placé de moins de 12 ans. La forte augmentation des congés thématiques en 2020 y est probablement liée.

Tableau 3-12 : Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation)

	Interruption de carrière *			Crédit-temps		Total
	Interruption complète	Interruption partielle	Congés thématiques	Interruption complète	Interruption partielle	
2017	1	2	2317	62	6015	8397
2018	0	3	2218	73	5815	8109
2019	0	2	2372	68	5805	8246
2020	0	2	3172	63	5400	8637
2021	0	2	2916	66	5285	8268

* Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'interruption de carrière dans le secteur privé a été remplacée par le « crédit-temps ».

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

¹² Il y a plusieurs régimes et exceptions. Voici les deux formules principales :

1. Crédit-temps en régime général sans motif : jusque fin 2014, les travailleurs qui comptaient au moins 5 ans de carrière comme salariés et au moins 2 ans d'ancienneté chez l'employeur pouvaient prétendre à une allocation pendant une durée d'un an :

- soit pendant maximum 12 mois de suspension complète ;
- soit pendant maximum 24 mois de suspension à mi-temps ;
- soit pendant maximum 60 mois de réduction d'1/5^e temps ;
- ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2015, les travailleurs qui prennent un crédit-temps sans motif n'ont plus droit à une allocation. Le droit au congé « crédit-temps » continue néanmoins à exister pour l'instant (pour autant que la CCT 103 n'est pas adaptée).

2. Crédit-temps spécifique pour travailleurs âgés = emplois de fin de carrière : en exécution de l'accord de gouvernement du 1^{er} septembre 2012, les conditions d'accès aux emplois de fin de carrière (réduire les prestations de travail d'1/5^e ou de moitié et bénéficier d'une allocation) ont été durcies. L'âge d'accès aux emplois de fin de carrière a été relevé de 50 à 55 ans et la condition de carrière de 20 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'âge auquel un travailleur a droit à une allocation a de nouveau été relevé. Le travailleur doit avoir 60 ans et au moins 25 ans de carrière et 2 ans d'ancienneté chez l'employeur. Un travailleur a encore le droit à un emploi de fin de carrière à partir de 55 ans, mais sans allocation ni assimilation pour le calcul des droits à la pension. Il existe toutefois une exception pour les travailleurs pratiquant un métier lourd. Jusqu'en 2014, ceux-ci avaient droit à une allocation dans le cadre d'un emploi de fin de carrière à partir de 50 ans ; depuis le 1^{er} janvier 2015, ce critère d'âge a été relevé à 55 ans.

À ces formules s'ajoutent le crédit-temps avec motif, comme le congé parental, le congé pour soins palliatifs et le congé pour assistance médicale. Pour ces formes de crédit-temps, l'ONEM verse encore des allocations d'interruption à partir du 1^{er} janvier 2015.

En raison de la modification introduite en 2002, le nombre de crédits-temps ne cesse d'augmenter et le nombre d'interruptions de carrière de diminuer depuis 2003. En 2012, la plupart des formes d'interruption de carrière ont quasiment disparu.

¹³ https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2020/Rapport_annuel_FR_Vol2-BIS.pdf

¹⁴ Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2016 ce sont le VDAB (pour la Région flamande), le FOREM (pour la Région wallonne), ACTIRIS (pour la Région de Bruxelles-Capitale) et l'ADG (pour la Communauté germanophone), et non plus l'ONEM, qui contrôlent la disponibilité des chômeurs dans leur ressort. Ce contrôle est réalisé dans le respect des dispositions du cadre normatif fédéral.

¹⁵ A partir du 1^{er} juillet 2020, les parents isolés et les parents d'enfants handicapés ont également pu prendre un congé parental corona à temps plein.

4 Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie

4.1 Travailleurs frontaliers

Le nombre de travailleurs frontaliers dans le secteur de la chimie est resté relativement stable ces dernières années. Le plus grand groupe de travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier.

Tableau 4-1 : Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans le secteur de la chimie

	Employés		Total	Ouvriers		Total	Total Frontaliers
	Employées	Employés	Employés	Ouvrières	Ouvriers	Ouvriers	
2019	301	964	1265	116	1547	1663	2928
2020	320	1001	1321	136	1534	1670	2991
2021	322	1026	1348	143	1562	1705	3053

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

Les données indiquent que 70,9% des travailleurs frontaliers proviennent de la France, 24,3% des Pays-Bas, 2,2% de l'Allemagne et presque 3% de l'ensemble des autres pays.

Tableau 4-2 : Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2021-4

Pays	Employés			Ouvriers			Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Allemagne	15	34	49	18	18	18	67
France	188	582	770	125	1270	1395	2165
Pays-Bas	94	368	462	14	265	279	741
Autres pays	25	42	67	4	9	13	80

Pays	Employés			Ouvriers			Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Allemagne	1,1%	2,5%	3,6%	0,0%	1,1%	1,1%	2,2%
France	13,9%	43,2%	57,1%	7,3%	74,5%	81,8%	70,9%
Pays-Bas	7,0%	27,3%	34,3%	0,8%	15,5%	16,4%	24,3%
Autres pays	1,9%	3,1%	5,0%	0,2%	0,5%	0,8%	2,6%

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

5 Fonctions critiques

Les fonctions critiques sont des fonctions qui sont relativement plus difficiles à pourvoir que d'autres.

Pour le VDAB (Service flamand pour l'emploi), trois causes possibles existent :

- Pénurie quantitative : l'enseignement produit trop peu de nouveaux diplômés, par exemple parce que trop peu d'étudiants choisissent l'orientation requise ou parce qu'aucune formation scolaire n'existe.
- Pénurie qualitative : les candidats ne disposent pas des capacités demandées.
- Circonstances de travail précises : travail le week-end, bas salaire, travail pénible, stress...

Le VDAB a publié son rapport « Knelpuntberoepen in Vlaanderen 2022¹⁶ » décrivant les fonctions critiques. Il indique aussi si le problème est d'ordre quantitatif ou qualitatif, et si des conditions de travail spécifiques contribuent aux déficits.

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève six fonctions critiques spécifiques :

- Laborant industriële productie
- Operator energetische en petrochemische installaties
- Operator installaties in de chemische industrie
- Operator installaties in de farmaceutische industrie
- Machineregelaar kunststofverwerking
- Productiemedewerker kunststofverwerking

Tous ces métiers de la chimie et des plastiques connaissent des déficits tant quantitatifs que qualitatifs. On pointe aussi dans tous ces cas (à l'exception du métier de laborant industrielle productie) l'impact des conditions de travail spécifiques (c.-à-d. que même s'il y avait suffisamment de demandeurs d'emploi ils ne se mettraient pas à disposition pour les postes vacants en raison des conditions de travail spécifiques : peut-être en raison du travail posté en équipe, du salaire, du travail malsain ou physiquement lourd, du stress, d'un statut atypique, ...).

Pour la Wallonie, le Forem a également publié sa liste des « Fonctions critiques et métiers en pénurie 2022 ». Les secteurs de la chimie, des sciences de la vie et des plastiques-caoutchouc n'y sont pas évoqués explicitement (à part le métier d'opérateur de fabrication des industries chimiques) mais plusieurs métiers listés dans l'industrie en général peuvent aussi correspondre à des besoins dans le la chimie, les sciences de la vie et la transformation des matières plastiques et du caoutchouc et sont similaires à l'inventaire du VDAB. On y retrouve, par exemple :

- Mécanicien d'entretien industriel
- Technicien de laboratoire de contrôle des industries
- Technicien de laboratoire de recherche des industries
- Responsable recherche et développement
- Technicien de production
- Technicien d'installation et de maintenance industrielle

Le Forem détecte ces tensions via des statistiques complétées par l'avis d'experts et opère une distinction entre « simple » pénurie et pénurie critique¹⁷.

Pour la Région de Bruxelles-capitale, ACTIRIS n'établit pas une liste des métiers en pénurie mais une « liste des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de

¹⁶ <https://www.vdab.be/sites/default/files/media/files/Knelpuntberoepen%202022.pdf>

¹⁷ <https://www.leforem.be/documents/Liste-2022-des-metiers-en-penurie.pdf>

main d'œuvre »¹⁸ (entre autres, sciences biomédicales, sciences pharmaceutiques, ingénieur civil et industriel, prévention, sécurité industrielle et environnement et technologue de laboratoire médical).

On voit que, au-delà de ces métiers spécifiques au secteur de la chimie, le VDAB, le FOREM et ACTIRIS citent également toute une série de métiers en pénurie (comme par exemple d'autres métiers techniques ou informatiques) qui existent aussi dans les secteurs de la chimie et des plastiques.

6 Conclusion

L'année 2021 a été marquée par la sortie de la crise du COVID-19 et la reprise de la croissance économique. La mise en œuvre des mesures conjoncturelles destinées à atténuer les effets de la crise s'est cependant poursuivie. A la fin de l'année, l'inflation a commencé à faire son retour. Les marchés financiers ont, quant à eux, atteint des niveaux record. Le marché du travail, en Belgique, a connu de fortes tensions avec une pénurie de main d'œuvre fortement ressentie dans certains secteurs.

L'urgence du COVID ayant disparue, la double transition verte et numérique est revenue au premier plan.

L'emploi dans le secteur de la chimie belge

En 2021, le secteur de la chimie belge employait 98.100 salariés. Si l'on ajoute les indépendants, 98.600 personnes étaient occupées dans le secteur en 2021. Avec 19,1% de l'emploi, le secteur de la chimie dans son ensemble est le deuxième secteur industriel en termes d'emploi dans le pays, derrière l'alimentation. Durant la période 1997-2020, le volume de l'emploi dans le secteur a augmenté de 4,9% (4.600 emplois), tandis que l'industrie perdait 22,7% (151.500 emplois). La part des indépendants dans l'emploi total est très réduite.

66,8% de l'emploi dans le secteur de la chimie se situe en Flandre, 30,2% en Wallonie et 3% à Bruxelles.

Nous distinguons trois grands secteurs : la chimie, la pharmacie (sciences de la vie) et les plastiques-caoutchouc. Le secteur de la chimie est le plus important en termes d'emploi, suivi par la pharmacie et les plastiques-caoutchouc. Au sein de chacun de ces secteurs, la « chimie organique de base » est le principal secteur de la chimie, la « production de médicaments » le principal de la pharmacie et la « production d'articles en plastique » le principal dans les plastiques-caoutchouc.

Le secteur se composait de 1 259 entreprises fin 2020 : 41% étaient des petites entreprises employant moins de 10 travailleurs, 42,3% de 10 à 99 travailleurs et 16,7% de 100 travailleurs et plus. L'emploi est concentré dans une grande mesure (environ 81,5%) dans ce dernier groupe.

Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge

Avec une part de 40,2% de l'emploi en 2020, les ouvriers sont proportionnellement moins nombreux dans le secteur de la chimie que dans l'ensemble de l'industrie (59%). Les femmes occupent 28,8% des emplois, un chiffre qui est supérieur à celui de l'ensemble de l'industrie (23,9%). Elles représentent 36,3% des postes d'employé et 17,8% des postes d'ouvrier, contre respectivement 36% et 15,4% dans l'industrie.

En 2021, 8,2% des salariés sont peu qualifiés, 34,8% moyennement qualifiés et 57% très qualifiés. Par rapport à 2018, la part des hautement qualifiés a augmenté aux dépens des moyennement qualifiés.

¹⁸ https://www.actiris.brussels/media/kypdiblg/liste-metiers-penurie2022_fr-h-018658F4.pdf

Le secteur présente un niveau de qualification supérieur à celui de l'industrie et du reste de l'économie. En comparaison avec les pays voisins, la Belgique emploie une grande proportion de travailleurs très qualifiés. En Allemagne, c'est le groupe des moyennement qualifiés qui pèse le plus lourd.

L'ancienneté moyenne dans le secteur de la chimie connaît une légère augmentation et est passée de 12,3 ans en 2020 à 13,2 en 2021. Ce chiffre est légèrement supérieur à ce que l'on retrouve dans l'industrie manufacturière (12,5 ans), mais bien plus élevé que dans le secteur privé (10 ans).

Organisation du travail dans le secteur de la chimie

Le travail à temps partiel était limité à 14,7% de l'emploi total du secteur en 2021. En comparaison avec 2018 (10,4%), la part du travail à temps partiel a légèrement augmenté.

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 25,3% des femmes travaillent à temps partiel. En 2021, 21,2% des employées et 46,3% des ouvrières étaient occupées à temps partiel, alors que pour les hommes, la proportion se limitait à 9,7% pour les employés et à 10,9% pour les ouvriers. La part du travail à temps partiel augmente pour les ouvriers et ouvrières et les employés et diminue pour les employées par rapport à 2020.

Selon les données centralisées par Eurostat, le travail à temps partiel n'existe pas dans le secteur de la chimie de nombreux pays d'Europe. Il se rencontre le plus dans certains pays d'Europe de l'Ouest, les Pays-Bas en tête.

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 38,3 heures par semaine en 2021 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40 et pour les travailleurs à temps partiel 28,1 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a pas fortement changé en 2021 par rapport à 2020. Le temps de travail hebdomadaire a très légèrement diminué, tant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel.

En 2020, la part des emplois à durée indéterminée (postes fixes) s'élevait à 94,8% par rapport à 5,2% pour les emplois à durée déterminée (postes temporaires). En comparaison avec 2017, les emplois temporaires ont perdu leur caractère presque exclusivement « féminin ». Les contrats à durée indéterminée sont la règle en Belgique, davantage qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et de nombreux pays européens.

Le travail intérimaire a diminué en 2021 (par rapport à 2020), en chiffres tant absolus que relatifs, à 2.556 intérimaires (soit 2,4% de l'emploi total dans le secteur).

Le pourcentage de travailleurs exécutant un travail atypique (le soir, de nuit, le samedi et le dimanche) a plutôt augmenté en 2021 par rapport à 2020 (à l'exception du travail le soir et la nuit). Cette évolution n'est toutefois pas la même selon le type de travail atypique ; le travail à domicile a, par exemple, fortement augmenté dans le contexte de la crise sanitaire. Les formes de travail atypique sont plus répandues chez les homologues sectoriels allemands et surtout néerlandais. La comparaison avec l'industrie manufacturière donne un tableau contrasté.

La part des salariés dans le secteur de la chimie qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 57,9% dans le secteur de la chimie en 2021. En 2018 cette part s'élevait à 64,9%. La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers 95,6% travaillent dans un régime à horaire identique en 2021, pour 36,1% parmi les employés.

Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus importante est le travail posté en équipes : en 2021, celui-ci représentait 29,5% de l'emploi total dans la chimie, une augmentation par rapport à 2020 (23%). En 2021, la part des travailleurs en équipes dans le secteur de la chimie belge ne se situait pas très loin de la moyenne européenne (24,1% et 29 %). Elle était de 27,8% aux Pays-Bas, de 22,3% en Allemagne et en France.

Le chômage s'est stabilisé à la fin de l'année 2020 après la forte hausse provoquée par les mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. En 2021 et 2022, il a entamé une forte diminution. Alors qu'en avril 2019 1.835 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire, en avril 2020 (au « pic » de la crise sanitaire) ils étaient 16.859. En avril 2022 ils étaient au nombre de 4417.

Le nombre de chômeurs en RCC (anciennement prépensionnés) dans le secteur de la chimie a connu une baisse continue durant la période 2017-février 2021, avec même une accélération début 2019.

En 2021, on a enregistré en moyenne 8 268 personnes choisissant l'une ou l'autre formule d'aménagement des temps de travail, soit en légère diminution par rapport à 2020. Cette diminution peut probablement en partie être expliquée par le régime spécial de congé parental « corona » mis en place de mai à septembre 2020.

Mobilité des travailleurs dans le secteur de la chimie

Le nombre de travailleurs frontaliers dans le secteur est resté stable ces dernières années. Une majorité des travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier. Les données indiquent que 70,9% des travailleurs frontaliers proviennent de la France, 24,3% des Pays-Bas, 2,2% de l'Allemagne et presque 3% de l'ensemble des autres pays.

Fonctions critiques

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève 6 fonctions critiques : Laborant industrielle productie, operator energetische en petrochemische installaties, operator installaties in de chemische industrie, operator installaties in de farmaceutische industrie, machineregelaar kunststofverwerking en productiemedewerker kunststofverwerking.

Suite des travaux

Les membres de la CCS pour l'industrie chimique, des sciences de la vie et la transformation des matières plastiques et du caoutchouc expriment leur volonté, dans les travaux à venir, de creuser la question du genre et de la diversité au sein du secteur de la chimie et de ses sous-secteurs et d'étendre l'analyse faite dans le rapport annuel sur l'emploi aux questions que posent les transitions verte et numérique.